



CANADIAN PAINT  
AND COATINGS  
ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE  
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE  
ET DU REVÊTEMENT

# PERSPECTIVES



GUIDE ET RÉPERTOIRE ANNUEL DE L'ACIPR 2022





CANADIAN PAINT  
AND COATINGS  
ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE  
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE  
ET DU REVÊTEMENT

# ON VOUS AIDE À **COUVRIR** LE MONDE

L'une des plus anciennes associations industrielles sans but lucratif au Canada, fondée en 1913, est la SEULE association professionnelle qui représente les intérêts spécifiques de l'industrie des revêtements au Canada. L'ACIPR représente les principaux fabricants canadiens de peintures et de revêtements et leurs fournisseurs dans les principales catégories de produits: peintures architecturales, finitions industrielles et revêtements pour automobiles.

L'industrie des revêtements est l'un des secteurs les plus réglementés de l'économie canadienne. La compétence principale de l'ACIPR est non seulement axée sur les politiques gouvernementales de haut niveau qui ont un impact sur ses membres, mais elle assure également des approches proactives en matière de développement législatif et réglementaire portant sur des enjeux critiques tels que: la gestion des substances chimiques et la communication des dangers; gestion des produits et de leur durabilité; politique de réduction des substances toxiques; réglementation de la qualité de l'air; sécurité chimique en milieu de travail; évaluation chimique fondée sur des données scientifiques; des règles du jeu équitables et un alignement réglementaire.

*Pour apprendre davantage sur l'ACIPR,  
visitez [canpaint.com](http://canpaint.com)*

## CONTACTEZ-NOUS

*Que ce soit pour obtenir de plus amples renseignements ou pour devenir membres de l'ACIPR, nous sommes là pour vous aider.*

Gary LeRoux  
Président et PDG  
[gleroux@canpaint.com](mailto:gleroux@canpaint.com)

Micheline Foucher  
Director Administration  
[mfoucher@canpaint.com](mailto:mfoucher@canpaint.com)

Association canadienne de l'industrie  
de la peinture et du revêtement  
900-170, avenue Laurier O. Ottawa ON K1P 5V5  
613.231.3604 | [cpca@canpaint.com](mailto:cpca@canpaint.com)





## PERSPECTIVES sur ce qui compte le plus pour l'industrie canadienne des revêtements

Perspectives est la publication annuelle de l'ACIPR qui rend compte des nombreux enjeux qui ont un impact sur l'industrie des revêtements au Canada, et sur l'ensemble de l'approche suivie par l'industrie. Ces enjeux affectent tout le secteur CASE (revêtements, adhésifs, obturants et élastomères) au Canada. Ces enjeux tournent autour de la tâche gigantesque entreprise par le gouvernement fédéral qui consiste à **évaluer tous les produits chimiques du commerce** utilisés par l'industrie afin d'améliorer leur durabilité et leur rendement chez les clients. Plus de 1 600 de ces produits se retrouvent dans l'industrie des revêtements depuis plusieurs années, et d'autres vont le d venir.

Le gouvernement fédéral cherche aussi à **réduire davantage les émissions de COV** des produits CASE en abaissant les niveaux de concentration de certaines substances. Il cherche également à limiter les **niveaux d'utilisation des biocides** qui assurent un important contrôle antimicrobien. Le gouvernement examine également périodiquement de nouvelles approches en vue d'améliorer **la santé et la sécurité en milieu de travail**. Finalement, on note que l'accent est de nouveau mis sur **l'amélioration de la gérance de produits étendue et la durabilité** pour toutes les substances chimiques utilisées dans ces produits.

Peu importe ce que recherche le gouvernement, l'industrie doit demeurer proactive pour:

- s'assurer que l'évaluation des substances est avant tout basée sur la science;
- aider à éviter des interdictions inutiles d'importants ingrédients actifs utilisés dans des milliers de produits;
- aider à adapter des approches de gestion du risque comme les règlements ou les codes de pratique pour qu'ils ne soient pas trop restrictifs et abusifs pour une industrie déjà hautement durable et compétitive.

Il est payant d'être proactif. Il est payant d'atténuer le risque. Il est important d'avoir l'information dont vous avez besoin pour faire les deux.

Le conseil d'administration de l'ACIPR, son personnel et ses comités techniques veillent à ce que les membres reçoivent cette information. Toute cette information est d'ailleurs accessible sur la très populaire plateforme numérique Canada CoatingsHUB. **Si l'ACIPR ne le fait pas, qui le fera?**



# PERSPECTIVES

## Table des Matières

### RÉTROSPECTIVE

Conseil d'administration de l'ACIPR	6
Message du président du conseil	7
Message du président	8

### DONNÉES STATISTIQUES

Données statistiques 2021 de l'ACIPR	10
--------------------------------------	----

### LA CONFORMITÉ DÉBUTE AVEC L'ACIPR

L'avenir de la gestion numérique des questions gouvernementales commence ici	13
Mobilisation relativement aux enjeux critiques pour l'industrie CASE au Canada	15
Faits et chiffres	16

### UN PLAIDOYER FIABLE. DE VÉRITABLES RÉSULTATS

Notre mobilisation pour assurer une industrie des revêtements durable 18

<b>Gestion des substances chimiques</b>	18
<b>Analyse plus approfondie de cet enjeu:</b> L'évaluation des substances chimiques évolue au Canada	20

### Analyse plus approfondie de cet enjeu:

La politique sur les plastiques : va-t-elle nuire à l'industrie?	26
--	----

### Gérance étendue des produits 29

#### Analyse plus approfondie de cet enjeu:

Les biocides et les défis qu'ils posent au secteur canadien des peintures et des revêtements	31
--	----

### Qualité de l'air 35

#### Analyse plus approfondie de cet enjeu:

Des nouvelles limites de concentration des COV pour les revêtements architecturaux au Canada	37
--	----

### Environnement, santé et sécurité 39

### WORLD COATINGS COUNCIL

Portée mondiale, impact local	41
-------------------------------	----

### PROGRAMMES ET SERVICES AUX MEMBRES DE L'ACIPR

RevêtementsTECH cours en ligne	45
Collaboration de l'ACIPR	46
Guide et répertoire des membres	50



CANADIAN PAINT AND COATINGS ASSOCIATION  
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT



The Canadian Paint and Coatings Association  
900-170 Laurier Ave. West, Ottawa, ON K1P 5V5  
613.231.3604 | cpca@canpaint.com  
canpaint.com

Editor & Contributors  
Gary LeRoux  
Lysane Lavoie  
Peter Mirtchev  
Melanie Di Tullio

Proofreading & Translation  
Micheline Foucher  
Dominique Baptiste  
Lysane Lavoie

Graphic Design  
Melanie Di Tullio

Advertising  
Don Burns



Le conseil apprécie le soutien des membres de l'ACIPR qui permettent à l'association d'aider l'ensemble de l'industrie des revêtements au Canada à rester conforme et à atténuer les risques à mesure qu'ils surviennent.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACIPR

## Conseil d'administration



**Tim Vogel**  
Cloverdale Paint Inc.  
Président du conseil



**Vince Rea**, PPG Canada Inc.  
Président du comité des finances et de l'administration



**André Buisson**  
Société Larentide Inc.



**Doug Crabb**  
DUHA Group



**Mark Huisman**  
BASF



**Adil Meziati**  
Sherwin-Williams



**Steve Veroba**  
Benjamin Moore



**Bruce Clathworthy**  
DCC Lansco



**Jon Housenga**  
OPC Polymers Canada



**Trevor McDole**  
Home Hardware Stores Ltd.



**Jean-François Tanguay**  
IMCD



**Andy Doyle**  
American Coatings Association



**Brent Jamieson**  
Axalta Performance Coatings



**Jeff Snyder**  
Akzo Nobel Canada Inc.



## Message du président du conseil

Une autre année se termine en pleine pandémie. Notre industrie a d'abord dû composer avec des confinements continus, suivis de réouvertures partielles, et avec la nouvelle réalité du ramassage en bordure des rues, sans compter les différentes vagues de contamination. Nous avons ensuite été aux prises avec des pénuries de matériaux et à des défis à relever liés à la chaîne d'approvisionnement. Notre secteur continue à se débrouiller pour trouver des façons d'assurer l'avenir de nos entreprises dans l'intérêt des nos employés et nos clients. J'ai bien hâte au moment où nous tous de l'industrie des revêtements au Canada et à travers le monde pourrions revenir à une certaine normalité.

Dès le début de la pandémie, l'Association a continué son travail pour soutenir ses membres, et poursuivi ses efforts pour veiller à ce que les membres aient tout ce dont ils ont besoin afin de répondre aux restrictions réglementaires en cours et changeantes. Avec tout ce qui s'est passé au cours des deux dernières années, nos entreprises se sont efforcées à atténuer les risques de diverses façons, notamment en insistant sur le maintien de la conformité réglementaire. L'ACIPR a continué de collaborer avec ses membres et les comités techniques pour s'assurer que nous ne prenions pas de retard sur la transmission des données dont avaient besoin les gouvernements pour prendre des décisions éclairées au sujet des produits chimiques utilisés dans nos produits. Je suis heureux de constater que la publication Perspectives continue d'offrir un petit aperçu du travail soutenu qu'effectue l'Association au profit de l'ensemble de l'industrie canadienne de la peinture et des revêtements.

J'aimerais remercier le conseil d'administration pour l'appui et l'orientation continus qu'il apporte concernant tout ce qui touche les nombreux enjeux de l'Association. Je tiens également à remercier le personnel dévoué qui veille à ce que les membres aient tout ce dont ils ont besoin pour assurer leur entière conformité et pour répondre à d'autres enjeux préoccupants ayant une incidence sur leurs opérations. Merci également à nos annonceurs dans PERSPECTIVES cette année qui contribuent à rendre cette publication annuelle possible. Dernier point, mais non le moindre, j'aimerais remercier les membres de l'ACIPR pour leur soutien et leur compréhension de la nécessité d'agir collectivement relativement aux nombreux enjeux en importance pour notre secteur afin d'obtenir les meilleurs résultats.

Alors que nous sommes impatients d'en finir avec la pandémie, l'ACIPR s'est engagée à tenir sa prochaine conférence annuelle et AGA en mai 2022 dans la ville de Québec, au Fairmont Château Frontenac. J'ai hâte de reprendre contact avec tous les intervenants de l'industrie canadienne des revêtements. Ce sera une véritable occasion de célébrer ce que nous étions et l'espoir de jours meilleurs.

Cordialement,  
Tim Vogel, président du conseil de l'ACIPR  
Président et chef de la direction  
Peintures Cloverdale

Rétrospective de l'année





## Message du président

Nous sommes heureux de vous présenter l'édition 2022 de PERSPECTIVES : Guide et répertoire. Dans ce document que l'ACIPR publie chaque année, nous visons à vous fournir un « aperçu » du travail qu'accomplit l'ACIPR avec et pour ses membres, et de surcroît, pour le bénéfice de l'ensemble de l'industrie des revêtements au Canada. Ce travail ne pourrait être rendu possible sans la « connaissance » de première main qu'apportent nos membres relativement à plusieurs enjeux ayant une incidence sur l'industrie. Ces répercussions sont nombreuses. Il peut s'agir d'incidences sur la sécurité des travailleurs. Cette question est d'ailleurs abordée dans les révisions et mises à jour continues du SGH. Ou encore d'incidences sur les formulations de produits à partir des modifications proposées sur les teneurs en COV dans 53 catégories de produits architecturaux. Nous entendons parler régulièrement de nombreuses et véritables préoccupations en lien à des interdictions réelles ou potentielles concernant l'abaissement des concentrations limites en biocides servant au contrôle microbien dans la préservation de feuillets et de produits en pots. Certains de ces enjeux abordés au cours de la dernière année sont exposés brièvement dans la présente édition de PERSPECTIVES. L'imposition de restrictions supplémentaires concernant les biocides s'avère un élément critique, car non seulement va-t-elle réduire l'efficacité des produits à base d'eau, mais elles mettront aussi en péril les programmes actuels de recyclage hautement efficaces et assurant le développement durable

partout au Canada.

Le bénéfice net des travaux de l'Association repose sur les données à notre disposition et sur notre besoin de pouvoir compter sur des données scientifiques actuelles qui sont promptement accessibles au sein des sociétés membres et qu'il faut être en mesure de fournir aux représentants du gouvernement, qu'il s'agisse d'évaluateurs de produits chimiques ou de gestionnaires du risque. L'important est de faire preuve de vigilance en ce qui a trait à l'utilisation de ces données et aussi de savoir les « interpréter » en fonction des études de toxicologie existantes. Il est aussi nécessaire d'être vigilant lorsqu'il est question des normes d'utilisation qui peuvent être acceptées dans certains pays et pas dans d'autres. La problématique de ces différences d'interprétation des données doit être traitée. Cette situation semble encore plus difficile en 2021. L'ACIPR veille à ce que ce problème soit abordé, et la plupart du temps, pour le bénéfice de l'industrie des revêtements.

Alors que de meilleures données devraient permettre d'obtenir de meilleurs résultats en termes de réglementation, la réalité peut être bien différente. En plus de cette préoccupation, il faut aussi compter sur les défis liés aux échanges commerciaux avec la plus grande puissance commerciale de la planète. Notons que le Canada et les États-Unis sont deux économies parmi les plus intégrées au monde. Nos efforts se poursuivent en faveur d'une



coopération réglementaire améliorée, comme il a été noté dans cette édition de Perspectives, pour certains dossiers urgents.

Bien sûr, en ce qui concerne toute utilisation des données, il est toujours question de bien les gérer et d'y accéder facilement. C'est ce que fait l'ACIPR avec une base de données structurée et complète sur les questions de conformité que l'on appelle la plateforme CoatingsHUB. On ne peut jamais trop insister sur l'importance de cette plateforme, plus particulièrement dans le secteur fortement réglementé dans lequel se trouve l'industrie CASE. La plateforme CoatingsHUB comporte des ressources importantes liées à la gestion des substances chimiques, aux COV, au SGH, à l'agrance de produits, aux services de santé d'urgence et plus encore. L'ACIPR est en train d'ajouter une nouvelle base de données de biocides à sa plateforme qui couvre plus de 1 000 inscriptions, lesquelles sont régulièrement autorisées ou suspendues par l'ARLA. Tous ces ingrédients chimiques sont utilisés dans les produits CASE et ils sont maintenant facilement accessibles numériquement sur la plateforme CoatingsHUB par des numéros de registre CAS. L'objectif est de rendre les données toujours disponibles et facilement accessibles selon les besoins des membres. Ceci fait en sorte que les membres sont entièrement conscients de ce qu'il faut pour être pleinement conforme et en mesure d'atténuer les risques.

Un grand merci au personnel et aux membres de l'ACIPR qui ont répondu à nos nombreux appels concernant des données et d'autres demandes tout en offrant les meilleurs efforts de sensibilisation possibles. Rien de tout cela n'aurait été possible sans vous. La dernière année a été ponctuée de réussites et de certains défis. Globalement, nous sommes heureux de pouvoir affirmer que le positif l'a emporté sur le négatif.

Comme par le passé, ce numéro de PERSPECTIVES : Guide et Répertoires de l'ACIPR relève les enjeux qui ont été abordés au cours de la présente année. Ceci vous fournit une analyse sommaire des défis auxquels nous sommes confrontés et des services qui ont été rendus par l'ACIPR en lien avec les objectifs du plan stratégique qui ont été définis par les membres du conseil d'administration. Alors que la pandémie nous apportait de nouveaux défis, les membres peuvent être assurés que l'ACIPR n'a pas ralenti son rythme quant aux questions de la plus haute importance pour ses membres. Je tiens à remercier le conseil d'administration, le personnel ainsi que plusieurs membres qui ont travaillé au sein des comités en vue de faire avancer les choses en faveur de l'industrie des revêtements au Canada.

Cordialement,  
Gary LeRoux  
Président et chef de la direction de L'ACIPR



## 108<sup>ème</sup> Conférence annuelle et AGA

**Le 26 et 26 mai, 2022**  
Fairmont, Château Frontenac  
Ville de Québec

*L'ACIPR promet une conférence des plus instructives, enrichissantes et divertissantes. Après deux ans d'interruptions, nous vous avons concocté un nombre important de conférenciers universitaires réputés, une soirée gastronomique et divertissante, ainsi qu'une cérémonie de remise de prix pour récompenser plusieurs leaders et innovateurs de l'industrie de la peinture et des revêtements.*

**Vous ne voulez pas manquer cet événement. Restez à l'écoute pour plus de renseignements!**

canpaint.com





## Données statistiques 2021 de l'ACIPR

### La peinture en chiffres

L'ACIPR publie des statistiques trimestrielles destinées exclusivement aux membres. Elle publie aussi des estimés d'expéditions intérieures de peinture ainsi que des importations et exportations fondées sur les données d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ces informations servent à informer les membres au sujet des tendances de l'industrie dans tous les secteurs des revêtements au Canada.

### L'industrie canadienne de la peinture en 2021 et au-delà

Au début de 2021, la distribution des vaccins pendant la pandémie de COVID-19 a démarré lentement, mais a depuis atteint des taux d'immunité record à l'échelle mondiale. Ceci devrait permettre un retour à un semblant de normalité dans toutes les régions du Canada pour la deuxième partie de 2021 et le début de 2022. La troisième dose de vaccin et les passeports vaccinaux devraient également aider à protéger les entreprises canadiennes contre d'autres impacts économiques négatifs engendrés par la COVID-19. Tous ces éléments mis ensemble devraient contribuer à améliorer les conditions économiques et à accroître le commerce dans de nombreux secteurs industriels et commerciaux. Les économistes s'attendent à une croissance économique soutenue au Canada pouvant

atteindre 6,7 % en 2021 et 4,4 % en 2022. Cette analyse peut présenter de grandes fluctuations. Au moment de rédiger ces lignes, le Canada avait déjà récupéré environ 80 % des emplois perdus pendant la pandémie de 2020, et le secteur manufacturier semble dépasser les gains de productivité d'avant la pandémie. De plus, les activités canadiennes de fabrication ainsi que les exportations devraient connaître une croissance encore plus importante suivant l'ouverture des frontières nord-américaines. La reprise économique devrait dépasser 10 % au sud de la frontière en 2022, à la suite de l'importante mesure de stimulation monétaire américaine.

Le dynamisme économique du Canada pourrait quant à lui être moins spectaculaire en raison de sa population active vieillissante, de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, et des problèmes liés aux matières premières et aux produits finis dans la chaîne d'approvisionnement qui provoquent une augmentation des coûts. Ces problèmes auront pour effet de freiner beaucoup d'industries, dont le secteur de la fabrication de produits chimiques. Les canaux de distribution et l'industrie canadienne et nord-américaine doivent trouver des moyens de s'adapter aux perturbations importantes, notamment au sein de l'industrie des revêtements, car ces perturbations devraient se poursuivre pendant plusieurs années. Pendant ce

temps, le rythme accru des fusions et des acquisitions continuera à avoir un impact sur l'économie de diverses façons, positives et négatives, plus particulièrement en ce qui a trait aux opérations manufacturières basées au Canada.

### Le secteur CASE en 2021 et au-delà

En 2021, on espère une croissance de près de 6 % à l'échelle mondiale pour le marché de la peinture et des revêtements. Le segment des revêtements décoratifs est en tête de file et devrait même passer à 8 ou à 9 % en 2022. En Amérique du Nord, le domaine de la construction, considéré comme un service essentiel, est resté particulièrement solide pendant le pic de la pandémie. Ce secteur devrait d'ailleurs continuer à montrer des signes de vigueur dans la dernière partie de 2021 et en 2022. Dans l'ensemble, les dernières prévisions de Orr & Boss indiquent que tout le marché de la peinture et des revêtements architecturaux en Amérique du Nord augmentera de 7 % en 2021 et de 4 % en 2022. Le sous-segment commercial professionnel et architectural non résidentiel devrait connaître une croissance après avoir atteint une reprise complète en 2022. Pendant ce temps, la frénésie qu'a connue le secteur de la construction résidentielle au Canada devrait ralentir légèrement, mais tout dépendra du temps qu'il faudra pour stabiliser l'offre limitée de logements.

Plus particulièrement au Canada, les indicateurs en temps réel comme la tendance de l'activité hypothécaire et la vente d'habitations actuelle, continuent d'afficher des tendances positives. Le prix mondial des matières premières est en hausse et le manque de disponibilité a été une source de préoccupation dans de nombreuses industries en 2021 et cette tendance devrait se poursuivre en 2022. Il a été rapporté que l'augmentation moyenne des prix a pu aller jusqu'à 20 % ou même plus pour certaines matières premières. Toutefois, ce contexte fragile fera en sorte que les fabricants et concepteurs CASE devront surveiller étroitement les défis à l'égard de la chaîne d'approvisionnement, notamment les goulots d'étranglement causés par le trafic maritime de conteneurs aux ports d'escale. Malgré ces défis, les économistes prévoient que la plupart des secteurs de la peinture et des revêtements industriels continueront à se développer cette année au Canada et, en 2022 et 2023, ils devraient connaître une reprise, voire dépasser les niveaux d'avant la pandémie.

Selon Orr & Boss (juillet 2021), le marché nord-américain des revêtements maritimes et protecteurs devrait connaître une forte croissance en 2022 et 2023 (2 à 3 %). Il en est de même pour les secteurs des revêtements pour la finition d'automobile et l'aéronautique, en raison du retour du transport routier et du trafic aérien à des niveaux semblables à ceux d'avant la pandémie. Les résultats pourraient même dépasser les projections actuelles (+2,5 %).

La production nord-américaine de véhicules automobiles sera renforcée en 2022, plus spécifiquement le segment électrique de ce marché. Le marché du pré-laquage devrait aussi connaître une hausse de 2 à 5 % en raison de la production accrue d'automobiles et du dynamisme des activités immobilières. Le secteur des revêtements antiviraux devrait reprendre une certaine vigueur dans le marché canadien malgré le processus d'approbation très restrictif du Canada pour ce genre de produits. Le marché nord-américain des revêtements d'emballage sera confronté à de nouveaux défis en lien à l'adoption réglementaire de diverses restrictions en matière de pollution plastique et d'initiatives zéro déchet, et ce, tant à l'échelle régionale et que nationale. Toutefois, la croissance à court terme devrait atteindre et même dépasser 3 % en 2022.

### Chiffres actuels du secteur CASE

À la fin du deuxième trimestre de 2021, le programme statistique d'enquête sur les ventes de l'ACIPR indiquait que, comparativement à la même période en 2020, les ventes de peinture et de revêtements pour la fabrication architecturale depuis le début de l'exercice ont augmenté de 8 % en ce qui a trait à la valeur et de 5 % en ce qui a trait au volume. Les ventes ont également augmenté à l'échelle du pays et ont particulièrement connu une forte progression en Ontario. Pendant la même période, le cumul annuel des ventes de peinture et de revêtements pour la finition automobile indiquait également une énorme hausse (7 à 9 %) comparativement au niveau le plus bas jamais atteint au cœur de la pandémie de 2020. Ce rendement est plus étroitement lié au deuxième trimestre de 2021, alors que les indicateurs en temps réel de consommation d'essence, de nombre total de kilomètres parcourus et de taux d'accidents ont augmenté en raison du plus grand nombre de personnes qui voyagent et retournent au bureau.



La consommation dans des secteurs comprenant la maintenance industrielle, les revêtements protecteurs et les revêtements pour le bois, qui est directement liée à l'accroissement des activités du secteur de la construction, a montré une tendance à la hausse sur le plan monétaire et des volumes. Selon Statistique Canada, les ventes totales du domaine manufacturier canadien de la peinture et des revêtements ont augmenté de 8 % dans tous les secteurs au cours de la première moitié de 2021. De même, les plus récentes valeurs statistiques depuis le début de l'exercice pour les ventes des fabricants canadiens d'adhésifs et d'obturants ont clairement indiqué un rebond de 18 % au cours des six premiers mois de 2021 comparativement à la même période en 2020. Cet extraordinaire rendement sur le plan des ventes s'est principalement fait sentir au cours deuxième trimestre de 2021. Cette situation permettra de maintenir le rendement dynamique des ventes CASE pour la dernière partie de 2021. L'augmentation générale des prix des matières premières a également permis d'accroître les ventes du secteur manufacturier canadien CASE, et les tendances en ce qui a trait au volume des ventes semblent être tout aussi solides. Il est à noter que la valeur totale des expéditions en provenance des fabricants canadiens d'adhésifs et d'obturants ne représente qu'un tiers de la valeur totale des expéditions des fabricants de peinture et de revêtements. Pour ce qui est des importations, la valeur totale des ventes de peintures et de revêtements en 2020 a connu une baisse de 4 % alors que la valeur totale des ventes d'adhésifs et d'obturants a chuté de 7 %.

## Considérations à long terme

Globalement, les hauts et les bas enregistrés par le secteur CASE en raison de la pandémie ont grandement perturbé les opérations de planification et de gestion, ce qui pourrait avoir des répercussions à long terme, et ce, possiblement jusqu'en 2030 et au-delà. En effet, le Canada devra lutter pour surmonter un énorme déficit se chiffrant à 340 milliards de dollars canadiens pour assurer que l'économie puisse continuer à tourner pendant la pandémie, ce qui devrait retarder la reprise globale. À plus long terme, les économies émergentes poursuivront leur essor et elles continueront à prendre de l'importance au niveau de l'activité économique mondiale, et ainsi, à exacerber encore davantage les hauts et les bas du rendement du commerce manufacturier au Canada. Toutefois, on s'attend à ce que les États-Unis restent, et de loin, le plus gros et le plus important partenaire commercial à long terme du Canada. De là l'importance et le besoin d'aligner la réglementation dans le secteur des revêtements. Les fabricants du secteur CASE anticipent et se préparent à accroître les échanges commerciaux avec des pays émergents, et ils espèrent pouvoir étendre leur part des exportations et s'imposer dans l'ensemble du commerce mondial. L'industrie nord-américaine CASE continuera à réagir face à l'augmentation des ventes en ligne et, par conséquent, elle devra s'efforcer de renforcer significativement sa production robotisée et automatisée, et sa livraison de produits tout en accroissant la durabilité et en portant une attention particulière aux défis liés à la divulgation environnementale, sociale et de gouvernance afin de soutenir, à long terme, une chaîne d'approvisionnement durable. Une chose est certaine, si la pandémie reste sous contrôle, et avec des restrictions limitées, l'industrie des revêtements devrait revenir à la normale au plus vite.



**ACCÉDEZ À TOUT CE DONT VOUS AVEZ  
BESOIN OÙ QUE VOUS SOYEZ.**

*La seule plateforme de gestion des problèmes numériques  
spécialisée en enjeux législatifs et réglementaires qui impactent  
l'industrie des peintures et revêtements.*

**Pour apprendre plus  
de renseignements contactez-nous!**

[canpaint.com](http://canpaint.com)





## L'avenir de la gestion numérique des questions gouvernementales commence ici

### La conformité réglementaire commence avec l'ACIPR

Lorsque vous exploitez une entreprise qui utilise la fabrication et la vente de produits chimiques au Canada, la sécurité et l'atténuation des risques sont une priorité absolue. De nombreux risques touchent le secteur manufacturier, y compris les risques liés à la santé et à la sécurité des employés, au transport sécuritaire des marchandises, à la protection de la réputation de votre entreprise. Tous ces éléments sont la clé du succès d'une marque et d'une entreprise. Il faut atteindre un juste équilibre entre la production et la vente d'un produit de qualité, tout en respectant entièrement les règlements tant à l'échelle provinciale que fédérale.

L'ACIPR a mis en œuvre la plateforme Canada CoatingsHUB; **la seule plateforme numérique de ce genre sur les règlements en vigueur au Canada, qui porte sur les questions de gestion, de relations gouvernementales et d'affaires réglementaires pour l'industrie CASE.**

Le HUB est un répertoire centralisé de questions et de ressources de réglementation qui comprend une base de données de substances chimiques remplie de ressources très utiles pour les membres. Les utilisateurs ont accès à un tableau de bord entièrement personnalisable et ils peuvent gérer les notifications à partir de leur profil personnel en fonction des enjeux qu'ils ont besoin de surveiller pour leur entreprise.

La plateforme offre aux membres **un accès rapide aux mises à jour** des questions propres à l'industrie, à **des positions ou à des propositions formelles**, à des actions en attente liées au gouvernement, et elle **permet de retracer en temps réel le statut d'une substance** au sein du programme d'examen réglementaire.





### La base de données numériques des substances de l'ACIPR s'accroît

L'ACIPR continue d'aller de l'avant avec la modernisation numérique alors que nous étendons et bonifions la fonctionnalité de la plateforme au bénéfice des membres et de l'industrie.

Au début de 2021, l'ACIPR a entamé un processus de développement visant à accroître sa base de données de substances pour y inclure des dizaines d'ingrédients actifs biocides réglementés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Ces ingrédients sont utilisés

dans plus de 1 000 enregistrements de produits dans l'industrie CASE. Ce récent ajout de biocides utilisés comme agents de conservation pour la préservation de films secs et de produits en pots est très important compte tenu de la surveillance de plus en plus étroite et de l'examen rigoureux des biocides qui a cours au Canada et ailleurs dans le monde. Par ailleurs, la base de données de substances chimiques de l'ACIPR, qui a été créée il y a de cela quelques années, renferme plus de 1 500 substances faisant l'objet d'examen dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques.

## REVÊTEMENTS **TECH** Cours en ligne

LA PRESTATION **D'EXCELLENCE**  
**EN MATIÈRE D'ÉDUCATION** POUR  
L'INDUSTRIE DE REVÊTEMENTS

*L'ACIPR est heureuse d'offrir le diplôme en technologie des revêtements à des étudiants du Canada et du monde entier. Ces cours procurent une base solide sur la technologie des revêtements.*

**Pour apprendre plus  
de renseignements contactez-nous!**

## COATINGS **TECH** Online Course

DELIVERING **EXCELLENCE**  
**IN EDUCATION** TO THE  
COATINGS COMMUNITY

*CPCA's Diploma in Coatings Technology is offered to students in Canada and around the world. Earn your diploma online and learn the fundamentals needed to succeed in the paint and coatings industry.*

**To learn more  
contact CPCA today!**

# Mobilisation relativement aux enjeux critiques pour l'industrie

## Comités techniques de l'ACIPR

Les représentants des sociétés membres de l'ACIPR jouent un rôle crucial dans la mobilisation de l'Association en faisant comprendre l'importance de l'élaboration continue de règlements et d'une politique à tous les paliers de gouvernement au Canada. Ainsi, il est possible de s'assurer que les mesures prises par les gouvernements s'appuient sur de solides données factuelles à partir desquelles ils sont appelés à prendre décisions informées sur la composition des produits.

## Groupe de travail sur les peintures et les revêtements

Un groupe de travail mixte composé de membres de l'ACIPR et de représentants de ministères fédéraux pertinents, dont Environnement et Changement climatique Canada, Santé Canada et Industrie Canada, Conseil du Trésor du Canada, Affaires mondiales Canada et des représentants d'autres ministères et agences.

## Groupe de travail sur les revêtements et les adhésifs

Il s'agit d'un groupe de travail mixte composé de membres experts de l'ACIPR et de conseillers de l'American Coatings Association (ACA) épaulés par des représentants du gouvernement fédéral et des experts évaluateurs de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Ce groupe appuie l'autorisation d'utiliser de manière continue les biocides essentiels dans l'industrie CASE, et recherche un meilleur alignement des décisions avec celles de l'EPA des États-Unis. La nouvelle base de données de biocides de l'ACIPR, par analogie à celle du PGPC, offrira des données complètes et structurées sur les activités du groupe et les initiatives de l'ARLA. Conformément au processus d'examen de l'ARLA, tous les numéros de registre CAS seront suivis en temps réel, et des notifications seront envoyées aux membres lorsque d'importantes mises à jour ou des échéances de conformité seront affichés. La base de données des biocides fonctionnera comme celle du PGPC.

## Groupe de coordination de l'industrie sur la LCPE

LCPE-GCI est le groupe de coordination de l'industrie pour la LCPE qui compte 27 associations de l'industrie dont les membres utilisent des produits chimiques dans leurs produits. Le GCI tient des consultations multilatérales exhaustives tout au long de l'année sur le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du gouvernement qui évalue toutes les substances chimiques utilisées sur le marché au Canada. Il coopère avec les représentants du gouvernement en employant une approche technique fondée sur la science pour échanger des renseignements. Ainsi le Groupe s'assure que les représentants ont en mains les données nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur l'évaluation des risques chimiques et la gestion des risques, le tout en fonction du « poids de la preuve ».

## Conseil consultatif des intervenants sur le PGPC

L'ACIPR est l'une des six associations nationales de l'industrie qui, en collaboration avec le gouvernement et des organismes non gouvernementaux (ONG), à engager un dialogue sur l'importance de l'évaluation des produits chimiques en lien à la santé humaine et à l'environnement en vertu du Plan global de gestion des produits chimiques du Canada mondialement reconnu.

## World Coatings Council

Ce groupe se compose d'associations de l'industrie de la peinture et du revêtement qui représentent des entreprises de revêtements dans plus de 20 pays. Il se réunit régulièrement pour partager de l'information et travailler avec des organisations mondiales telles les Nations Unies (UN), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation maritime internationale (OMI). L'ACIPR est un membre fondateur du World Coatings Council.



# Données chiffrées



77  
organisations  
membres



16  
enjeux  
préoccupants  
pour l'industrie



1,877  
ressources HUB



423  
ressources  
nouvelles  
affichées  
en 2021



La pertinence et l'étendue des mises à jour de l'ACIPR sur la réglementation des substances chimiques toujours en temps opportun, sont l'assurance que les entreprises canadiennes peuvent ainsi garantir des produits sécuritaires pour leurs clients.

G. LeRoux, Président et chef  
de la direction de L'ACIPR



24  
bulletins mensuels



700+  
abonnés



**1,073**  
substances dans  
la base de données  
des substances  
du PGPC



**60+**  
soumissions aux  
gouvernements



**100+**  
réunions et  
consultations  
avec les parties  
prenantes



**267**  
membres engagés  
dans des comités



**90**  
bulletins et  
communiqués  
depuis 2020



Les membres de l'ACIPR ont accès à toutes les données dont ils ont besoin et ce, quand ils en ont besoin, en vue d'aider à ce que les décisions réglementaires puissent maintenir leur utilisation de substances dans les produits CASE sur le marché.

G. LeRoux, Président et chef de la direction de L'ACIPR



**33,497**  
visiteurs de  
canpaint.com  
chaque année



**581**  
abonnés Twitter



**2,073**  
abonnés LinkedIn



Un plaidoyer fiable.  
De véritables résultats.



## Notre mobilisation pour assurer une industrie des revêtements durable

Les efforts de plaidoyer de l'ACIPR procurent de véritables résultats pour l'industrie

L'ACIPR gère au nom de ses membres une panoplie d'enjeux concernant l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement au Canada et c'est toute l'industrie canadienne qui en profite. Les enjeux clés abordés par l'ACIPR couvrent quatre domaines critiques :

- Gestion des produits chimiques
- Qualité de l'air
- Gérance élargie des produits
- Environnement, santé et sécurité

Les ressources nécessaires afin d'assurer une gestion efficace des enjeux sont conservées dans la base de données complète de la plateforme CoatingsHub, et celle-ci est réservée aux membres seulement. Des notifications sont automatiquement envoyées aux membres lorsque sont affichées de nouvelles ressources concernant la conformité et des exigences en matière d'application de la loi. Des mises à jour mensuelles de la réglementation (pour les membres seulement) sont faites dans le bulletin intitulé « Regulatory Radar » pour s'assurer que les membres ne laissent rien passer! Le tout est complété par la publication régulière de bulletins spéciaux destinés aux membres.

## Plan de gestion des produits chimiques (PGPC)

*Les produits CASE sont fortement visés par les évaluations de substances chimiques*

Les rapports d'évaluation du PGPC ont repris à l'automne 2020, en hiver et au printemps 2021

En raison de la pandémie de COVID-19, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et Santé Canada (SC) ont publié des évaluations de risques et de gestion des risques par étapes et de manière ciblée, étant donné que de nombreux intervenants étaient moins en mesure de réagir à celles-ci et aussi dans l'optique de prévenir un impact

négalif sur les secteurs de l'industrie impliqués par plusieurs publications si elles étaient pour paraître en même temps. Le gouvernement a aussi prolongé la durée des périodes de consultation du PGPC jusqu'à la fin l'exercice financier du gouvernement (mars 2021) et l'arriéré dans le domaine des publications a été accéléré par la suite. Tout au long de cette période anormale, l'ACIPR a continué de s'impliquer auprès des membres des comités en ce qui concerne de nouvelles initiatives de collecte d'information et de nouvelles propositions d'instruments de gestion des risques, incluant des avis de nouvelles activités (Nac) et plusieurs conditions ministérielles imposées à la suite des évaluations. **Tous les renseignements sont affichés régulièrement sur la plateforme CoatingsHUB réservée aux membres et ils sont liés à la base de données des substances ou des biocides afin que les membres de l'ACIPR y aient facilement accès et qu'ils s'assurent d'être pleinement conformes.**

### La proposition de réforme de la LCPE déposée au Parlement

Le ministre de l'Environnement a émis un avis de motion le 13 avril 2021, pour présenter des modifications à la LCPE, 1999), intitulé Projet de loi C-28 : « Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé. » **Lisez notre analyse plus approfondie de cet enjeu, afin de savoir comment les modifications proposées à la LCPE, une fois approuvées et mises en œuvre, peuvent avoir un impact sur l'évaluation des produits chimiques au Canada.** Les modifications proposées à la LCPE prépareront le terrain pour modifier la Politique de gestion des substances toxiques (PGST) de 1995, sur laquelle se fonde actuellement l'évaluation des produits chimiques, et elle devrait présenter une « Liste des substances extrêmement préoccupantes » au Canada, et probablement instaurer par la suite une « Liste d'autres substances toxiques », une « Liste de surveillance des niveaux actuels de composés non toxiques » et une « Liste des composés sans risque ». Toutes ces dispositions auront une incidence sur l'industrie canadienne des revêtements. Le gouvernement entend fonder sa prochaine liste de substances ou groupes de substances prioritaires de façon à ce qu'ils aillent au-delà de l'établissement des priorités d'évaluation des risques (EPER), ce qui mettra une pression accrue sur l'industrie chimique qui devra fournir les données nécessaires afin d'assurer des évaluations appuyées par des données probantes. **Le Comité parlementaire de l'environnement et du développement durable**

étudié également les modifications proposées à la LCPE déposées le 13 avril 2021. L'interdiction des déchets plastiques pour les plastiques à usage unique et l'application de la LCPE font aussi partie des enjeux hautement prioritaires sur lesquels doit se pencher le Comité parlementaire de l'environnement. Un projet de loi d'initiative parlementaire (C-204) visant à interdire l'exportation de déchets plastiques fait aussi l'objet d'un examen par ce Comité et il sera abordé au cours des prochains mois.

### Substitutions informées et transparence de la chaîne d'approvisionnement

Le gouvernement fédéral a demandé une collaboration multidisciplinaire avec l'industrie afin de déterminer les mesures à prendre pour atteindre certains des objectifs contenus dans les recommandations à l'égard la « substitution informée ». Il s'agit d'une approche émergente à l'égard de l'évaluation de risque des substances chimiques. La transparence de la chaîne d'approvisionnement sera une question fondamentale de cette action au Canada au cours de la prochaine phase du Plan de gestion des substances chimiques, soit la Phase 4. La substitution informée impliquera le travail d'organes de réglementation qui chercheront à bien cerner les « formulations problématiques » et à utiliser les nouvelles méthodologies d'approche (NAM pour New Approach Methodologies) dans l'évaluation finale de solutions de rechange identifiées. Le gouvernement s'affaire à développer un système plus général, mais tout aussi informatif qui permettrait d'aborder la question de l'économie circulaire liée aux substances chimiques préoccupantes. L'utilisation et la recyclabilité des substances chimiques à travers la chaîne d'approvisionnement sont perçues actuellement comme un défi en termes de transparence, ou de l'absence de celle-ci. C'est un sujet que le gouvernement aimerait aborder par le biais d'approches de collaboration. Toutefois, une telle approche doit fonctionner dans les deux sens.



## L'évaluation des substances chimiques évolue au Canada

Une fois de plus, le gouvernement fédéral parle de « modernisation » législative, ce qui signifie habituellement de resserrer l'étau sur les efforts du secteur des produits chimiques visant à offrir des produits hautement performants aux clients.

Des développements entourant les modifications annoncées par le fédéral à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) ont fait l'objet de discussions lors d'une récente rencontre à laquelle ont pris part plusieurs groupes de l'industrie des produits chimiques et, bien que les opinions variaient, tous s'entendaient pour dire que les modifications à la LCPE seront annoncées par le gouvernement fédéral. Bien que nous ne soyons pas fixés quant au moment où le gouvernement ira de l'avant, il est clair que l'intention est d'élargir la portée de l'évaluation des produits chimiques et des mesures de gestion des risques connexes, y compris les règlements. L'industrie doit continuer à défendre l'approche adoptée de longue date axée sur le risque pour l'évaluation des produits chimiques, et ne doit pas accepter les appels incessants et non fondés pour des approches qui n'ont souvent aucun lien avec les préoccupations relatives à la santé et à l'environnement, et qui ne servent qu'à nuire à la concurrence.

La « modernisation » devrait mener à d'éventuelles modifications qui soulèveront des préoccupations pour l'industrie des produits chimiques et notamment :

- Exigences en matière de données pour l'évaluation des produits chimiques élargies pour ce qui est de la portée, inclusion de concepts comme une évaluation adaptée, une substitution avisée ou de problème, les populations vulnérables, etc.
- L'exigence visant à souscrire à un nouveau concept fondé sur ce que le gouvernement appelle le « droit à un environnement sain » sera d'une certaine manière incorporée à la LCPE.

- Des sections de la Loi seront modifiées pour permettre à une « société civile » de s'impliquer davantage aux efforts des ONGE existantes pour resserrer l'évaluation des produits chimiques et la gestion des risques au nom de la justice environnementale, ce qui pourrait changer à tout jamais la manière dont la LCPE sera respectée dans l'avenir.
- Des changements possibles à la présente nomenclature, particulièrement en ce qui a trait aux substances désignées comme toxiques par la LCPE et le fait de « niveler vers le bas » lorsqu'il est question de cette désignation.
- Des changements possibles à des renseignements commerciaux confidentiels (RCC), qui même s'ils sont sensibles sur le plan commercial, pourraient être proposés ultérieurement. Il pourrait également y avoir des modifications touchant des substances extrêmement préoccupantes pour qu'elles s'harmonisent avec les actions prises en Europe, qui pourraient systématiquement venir altérer l'évaluation des risques et la gestion des risques de nombreux produits chimiques.

À l'heure actuelle, il ne devrait pas y avoir de modification à l'approche axée sur les risques du ministère de l'Environnement, mais les pressions que subit le ministère pourraient faire changer la situation.

Toute « modernisation » reste un problème très préoccupant pour le secteur CASE (revêtements, adhésifs, obturants et élastomères). Il s'agit d'un des secteurs les plus touchés en vertu de la LCPE par rapport à l'évaluation des substances chimiques. Une portée plus large pour l'évaluation pourrait entraîner plus d'interdictions et davantage de restrictions d'utilisation que par le passé, et cela pourrait s'avérer problématique pour la formulation de produits dans son ensemble. L'ACIPR et d'autres groupes de l'industrie doivent maintenant se

concentrer à faire ressortir les avantages actuels procurés par les substances chimiques dans les produits sur le marché, et ils doivent démontrer à quel point ceux-ci sont souvent représentés faussement dans le contexte de la toxicité inhérente et d'autres défis dans le cadre des « formulations problématiques ». L'industrie doit déterminer clairement « comment » ces substances sont actuellement utilisées et « pourquoi » elles sont essentielles au rendement des produits dans de nombreux secteurs de l'industrie. Par exemple, beaucoup de revêtements aident en fin de compte à prolonger le cycle de vie de biens précieux, tant privés que publics, tout en réduisant l'empreinte environnementale des industries qu'ils servent. Ces secteurs de l'industrie comprennent les activités touchant la construction, l'automobile, les applications maritimes, le transport, l'aérospatial, etc.

Les avantages de certains intrants chimiques sont souvent mal compris par ceux qui cherchent à restreindre leurs usages et à imposer des restrictions encore plus sévères. L'industrie doit être directe en ce qui a trait à la complexité de l'évaluation de plusieurs substances chimiques par rapport à leurs profils d'utilisations spécifiques. En fait, dans de nombreux cas ces utilisations ne sont même pas applicables aux différents cadres d'évaluations des risques et de prises de décisions par le gouvernement et aux cadres fondés sur l'évaluation des risques. C'est au secteur de la peinture et des revêtements que revient la tâche de souligner l'importance considérable de leurs avantages à ceux qui effectuent les évaluations, ceux qui modifient la législation et ceux qui utilisent les produits. Ainsi, l'industrie doit faire beaucoup mieux dans son travail de sensibilisation afin d'expliquer pourquoi les substances chimiques présentes dans ses produits revêtent une importance capitale dans l'ensemble des chaînes de valeurs.

Si le travail sur la « modernisation » de la LCPE évolue au-delà de l'approche axée sur les risques adoptée de longue date et très respectée à l'égard de l'évaluation des produits chimiques, il faut s'attendre à d'importantes conséquences, quel que soit le gouvernement en place. Compte tenu des critiques actuelles sur ce dossier, il sera important que toute l'industrie des produits chimiques se mobilise pour promouvoir et appuyer l'approche actuelle axée sur les risques en matière de gestion des substances chimiques au Canada. L'ACIPR fera du mieux au cours des prochains mois pour poursuivre sa collaboration avec les ministères du gouvernement fédéral et des hauts représentants pour sensibiliser aux



L'ACIPR et d'autres groupes de l'industrie doivent maintenant se concentrer à faire ressortir les avantages actuels procurés par les substances chimiques dans les produits sur le marché, et ils doivent démontrer à quel point ceux-ci sont souvent représentés faussement dans le contexte de leur toxicité inhérente et de d'autres défis rattachés aux « formulations problématiques »

avantages des revêtements. L'Association continuera à appuyer l'objectif du gouvernement en matière d'environnement pour atteindre zéro émission nette d'ici 2050.

***L'industrie de la peinture et des revêtements fait partie de la solution!***



## Phase 1 du PGPC

### Bisphénols

Un avis obligatoire concernant l'article 71 sera émis pour certains bisphénols plus tard en 2021, lequel comprendrait le composé bisphénol S, possiblement toujours utilisé par certaines entreprises de peinture comme substitut au bisphénol A (lot 2). Un rapport d'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion des risques associés au bisphénol A (BPA) pour le volet écologique a été publié en juin 2021. Selon ce rapport, aucune autre action de gestion des risques n'était jugée nécessaire. En décembre 2020, le gouvernement a lancé une consultation technique portant sur 34 bisphénols susceptibles de causer des effets indésirables similaires à ceux du bisphénol A, mais il a été déterminé que ceux-ci n'étaient pas pleinement considérés comme des solutions de rechange fonctionnelles. Le gouvernement a ensuite trouvé un total de 343 substances susceptibles d'être qualifiées d'analogues structurels et de solutions de rechange fonctionnelles du BPA. D'autres mesures seront prises par rapport à ces substances dans les mois à venir.

### Mise à jour sur le MEKO

Le code de pratique sur le MEKO des produits de peinture alkyde d'intérieur destinés aux consommateurs a expiré en 2019. Santé Canada (SC) a effectué une évaluation des performances de cet instrument de risque et a constaté que les trois recommandations présentées dans le code n'étaient pas entièrement adoptées par les entreprises de peinture architecturale. Cet avis n'est pas partagé par l'ACIPR, qui a présenté deux documents importants à Santé Canada et a rencontré virtuellement certains de ses représentants, ainsi que des membres de l'ACIPR, pour demander que des changements soient apportés au rapport de performances publié en ligne, qui était en partie trompeur. Santé Canada a donc apporté certaines modifications à son rapport afin de mieux refléter son point de vue quant à la non-conformité. Toutefois, plus de consultation avec les gestionnaires de risques devrait se poursuivre en ce qui a trait à l'absence d'une solution de rechange rentable et efficace et à la création et la mise en œuvre d'un instrument obligatoire de gestion des risques.

### Mise à jour de l'éthylbenzène

Au printemps 2020, des responsables ont confirmé, lors d'une réunion habituelle du groupe de travail sur les peintures et les revêtements (PCWG), que le gouvernement comptait encore publier un avis de nouvelle activité (NAc) pour l'éthylbenzène. L'avis devrait cibler des utilisations précises avec les scellants pour sols en béton, les laques, les teintures et les vernis alkydes (à l'exclusion des aérosols), qui ne devraient pas excéder la limite de 1 %. L'ACIPR continue son travail quant à cette publication.

### Modification proposée sur le Règlement sur les revêtements

Une consultation sur une modification proposée au Règlement sur les revêtements a été lancée en mi-2019. Elle a ensuite été publiée dans la Gazette du Canada Partie 1, le 24 avril 2021. La publication finale dans la Gazette du Canada Partie II est attendue en 2022. Les modifications à la définition de revêtements excluront les films solides qui se forment autrement que par séchage, comme les revêtements en poudre pour lesquels la limite totale de plomb (Pb) applicable de 90 mg/kg ne s'appliquera pas. La limite actuelle s'applique une fois que le film a séché et l'essai des échantillons séchés est alors exigé.

## Phase 2 du PGPC

Le rapport final sur l'évaluation des risques pour les sous-groupes de phtalates a été publié en décembre 2020. L'ébauche du rapport d'évaluation préalable (EREP) a permis de confirmer que le DHEP répondait à plusieurs critères de toxicité. On ne pense pas que ce phtalate soit utilisé dans l'industrie de la peinture. En octobre 2020, la mise à jour d'une EREP relative à certains produits ignifuges a été publiée. On y suggérait que les trois substances liées au secteur CASE suivantes étaient toxiques : le TCPP, le TDCPP et la mélamine. De plus, deux produits ignifuges (DP et DBDPE) seront ajoutés à une liste de substances interdites au Canada en 2022. Par ailleurs, le rapport final sur l'évaluation des risques devrait indiquer que la plupart des centaines de substances incluses dans l'acide borique sont toxiques, mais le statut des sels et des précurseurs contenus dans ce groupe reste en suspens. En 2020, les représentants du gouvernement n'ont pas fourni de mise à jour relative aux instruments de gestion des risques pour les composés solubles du cobalt déclarés toxiques pour



l'environnement. La publication finale de l'avis de NAc de septembre pour la substance AEEA classée à l'échelle internationale est attendue dans les prochains mois. L'AEEA est utilisé comme agent de traitement pour les résines époxydes, comme composant pour les adhésifs et obturants dans les surfaces asphaltées ou les produits de ragréage et comme composant dans les colles de type Super Glue et les inhibiteurs de corrosion.

## Phase 3 du PGPC

### Rapports finaux sur l'évaluation des risques

L'ACIPR s'est réjoui que de nombreuses évaluations des risques publiées à l'automne et à l'hiver 2021 aient confirmé la non-toxicité de plusieurs groupes d'intérêt pour le secteur CASE (p. ex., l'acide acétique et le groupe des huiles raffinées).

### NMP

La publication du rapport final sur l'évaluation des risques des NMP, une substance largement utilisée dans les diluants de peinture, est reportée à 2022. Cette substance fait partie des 10 substances prioritaires désignées pour fins d'évaluation dans la TSCA aux États-Unis.

### Benzophénone

Au printemps 2021, l'ACIPR a commenté le rapport final sur l'évaluation des risques et l'approche de la gestion des risques. L'utilisation de la benzophénone nécessitera probablement l'élaboration d'un code de pratique. Peu de membres de l'ACIPR seront touchés par cette approche de gestion, alors que leurs fournisseurs seront tenus d'éliminer progressivement certaines résines présentes dans la formulation de 200 à 400 peintures d'intérieur et d'extérieur destinées aux consommateurs. Ces produits ne peuvent être reformulés en l'absence d'une solution de rechange appropriée et sans une recherche et développement ou un investissement considérable dans les tests, qui prendront plusieurs années même si un produit de rechange approprié est trouvé dès l'établissement d'un code de pratique. Il est important que l'industrie des revêtements se concentre davantage sur cet enjeu dans les mois à venir.

### Groupe des époxydes et des éthers glycidyliques

Le rapport d'évaluation finale de l'année dernière conclut que toutes les substances de ce groupe n'étaient pas toxiques relativement aux niveaux actuels. Toutefois, les membres de l'ACIPR ont été informés de la publication d'un avis de NAc pour trois substances, dont une liée au secteur CASE.

### Groupe des dérivés de l'acide phosphorique

Trois substances sont considérées comme toxiques. Une NAc a été proposée et elle pourrait avoir un impact sur une substance liée secteur CASE parmi les trois substances dérivées de l'acide phosphorique.

### Cétones

Le rapport final sur l'évaluation des risques relatifs aux cétones est attendu dans le courant de l'année 2021. L'ACIPR a soumis des commentaires en lien avec l'EREP pour contester la décision du gouvernement quant à la toxicité du MEK, du MIBK et du 2,4-PD, que l'on retrouve dans certains produits de peinture et de revêtement liquides et en aérosol destinés aux consommateurs et, plus largement, dans des produits connexes (diluants et décapants).

### Furanes

Le rapport final sur l'évaluation des risques est attendu dans le courant de l'année 2022. L'ACIPR a soumis des commentaires concernant le furan-2-ylméthanol, qui est considéré comme toxique dans le cadre de son utilisation actuelle dans les décapants pour bois alors qu'aucun substitut rentable n'existe pour cette substance. Le tétrahydrofurane, un solvant que l'on retrouve souvent dans les produits CASE industriels, sera considéré comme toxique et ajouté à l'annexe 1 de la LCPE.

### Anthraquinones

Les sept substances de ce groupe sont utilisées, ou soupçonnées d'être utilisées, dans divers produits de peinture et de revêtement. Seul le solvant violet no 13 (CASRN 81-48-1) est considéré comme toxique et devrait être ajouté à l'annexe 1 de la LCPE. L'approche de gestion des risques vise l'utilisation du solvant violet no 13 dans les cosmétiques. Cependant, des activités de suivi pourraient être envisagées à l'avenir pour les six autres substances restantes en vue de suivre leur statut commercial actuel et dépister leurs nouvelles utilisations.



## Cuivre

La publication du rapport final sur l'évaluation des risques a été reportée à l'hiver 2022. De nombreuses substances de ce groupe sont utilisées par les membres de l'ACIPR, comme dans les peintures antisalissures. L'ACIPR a déposé un document de présentation officiel sur le cuivre en réponse à l'EREP, qui proposait de déclarer les 37 substances comme toxiques pour l'environnement et de les ajouter à l'annexe 1 de la LCPE. Bien que le secteur de la peinture ne soit pas la priorité du gouvernement en matière de restriction concernant les rejets directs de composés de cuivre dans l'environnement, l'ACIPR a commenté l'approche de gestion des risques en ce qui a trait à ce qui pourrait être adopté en lien avec la limite de concentration dans les systèmes des installations de traitement des eaux usées et des effluents. Cela pourrait avoir des effets indirects sur les utilisations futures de ces composés dans les dispersions de colorants, les peintures architecturales et industrielles, et les peintures antisalissures. Lors d'une récente réunion du PCWG, l'ACIPR a appris que les évaluateurs et les gestionnaires de risques accorderont une attention particulière à cette toute dernière catégorie en 2021-2022.

## Groupe de résines phénol-formaldéhyde

Le rapport final sur l'évaluation des risques publié à la fin de l'année 2020 a confirmé la non-toxicité des substances qui font partie de ce groupe. Il est clair que cette décision, partagée avec tous les membres, a été un soulagement, car pratiquement toutes les substances de ce groupe étaient liées au secteur CASE et utilisées dans une variété de produits CASE, y compris les encres.

## Groupe des pétroles et des goudrons de houille

Le rapport final sur l'évaluation des risques, l'approche de gestion des risques et le décret proposé ajoutant six types de goudron de houille et leurs distillats à l'annexe 1 de la LCPE ont été publiés en 2021. Le rapport final sur l'évaluation des risques conclut que les six substances sont toutes toxiques en vertu de la LCPE, tandis que l'approche de gestion des risques cible la présence de ces composés uniquement dans les aciéries et les installations de raffinage du goudron de houille. Parmi les instruments de risques proposés, on retrouve un règlement qui interdirait l'importation, la fabrication et la vente de produits obturants à base de goudron de houille au Canada et

un avis de planification de la prévention de la pollution pour les émissions provenant du raffinage du goudron de houille. L'ACIPR a émis des commentaires très tôt afin de savoir si les objectifs proposés en lien avec la gestion des risques visaient une interdiction plus large de tous les types d'obturants ou de résines époxydiques à base de goudron de houille au Canada, ou seulement ceux détaillés dans l'approche de gestion des risques, ce qui pourrait ne pas avoir une bien moindre incidence sur l'industrie des revêtements. Un document de consultation sur l'approche proposée sera publié à l'automne 2021 afin de recueillir les commentaires du public. L'ACIPR continue de travailler avec les fonctionnaires sur cette question. Ce document fournira plus de détails et donnera l'occasion aux parties prenantes de soumettre des informations supplémentaires afin de mieux orienter les décisions futures.

## Autres publications de rapports finaux sur l'évaluation des risques en attente

Plusieurs autres rapports finaux sur l'évaluation des risques liés au secteur CASE ont été publiés en 2019-2020. Ils portent notamment sur les groupes ci-dessous :

**Zinc et ses composés :** La publication du rapport final sur l'évaluation des risques est reportée à plus tard en 2021. L'EREP suggérait de déclarer toxiques les 64 substances de ce groupe (sous leurs formes solubles) sur la base de préoccupations environnementales. Bien que le secteur de la peinture ne soit pas spécifiquement visé par l'EREP et son cadre de la gestion des risques, il pourrait être touché par des répercussions indirectes, comme les restrictions imposées par Santé Canada ou l'ARLA sur un biocide pour la peinture communément utilisé aux États-Unis (pyrithione de zinc), lequel pourrait encore être présent à l'état de trace dans les articles traités expédiés au Canada. Bien qu'elle ne soit pas encore enregistrée auprès de l'ARLA pour une utilisation au Canada, cette substance de la Liste intérieure peut être présente dans les articles traités destinés aux consommateurs ou les produits de peinture canadiens sans aucun effet biocide ajouté. Un autre document de caractérisation des risques en faveur de l'EREP a été publié en juillet 2021 afin de soutenir le rapport final sur l'évaluation des risques. L'ACIPR suivra de près l'approche de gestion des risques à l'avenir pour s'assurer que toutes les entreprises de peinture sont pleinement informées.

**Résines et colophanes :** La publication du rapport



final sur l'évaluation des risques est reportée à plus tard en 2021. L'ACIPR a soumis des commentaires relativement à l'EREP, car elle indiquait qu'une seule substance (tallöl brut [CTO]) est toxique en raison de préoccupations environnementales. Bien que le cadre de gestion des risques ne cible pas spécifiquement d'autres substances liées au secteur CASE faisant partie de ce groupe, nous espérons que le statut de non-toxicité de ces substances demeurera inchangé.

**Amines aromatiques :** La publication du rapport final sur l'évaluation des risques est reportée à l'été 2022. La diméthylaniline est considérée comme toxique. L'exposition à cette substance se produit lors de l'utilisation de certains produits automobiles destinés aux consommateurs, comme les adhésifs à deux composants, les enduits pour carrosserie et les apprêts en aérosol.

L'élaboration de nombreuses EREP a été accélérée à l'automne 2020 et tout au long de 2021. Parmi celles-ci, l'ACIPR a porté à l'attention de ses membres sur certains groupes, dont deux contenant des substances liées au secteur CASE et considérées comme non toxiques : **les groupes des pipérazines et des éthers**. L'ACIPR suivra de près les décisions relatives à ces groupes au cours de l'année à venir.

### Benzotriazoles et benzothiazoles

L'EREP a été publiée le 29 juillet 2021. Neuf benzotriazoles ne répondent pas aux critères de toxicité, mais le MBT (CASRN 149-30-4) et ses précurseurs sont considérés comme toxiques au sens de la LCPE en raison de préoccupations environnementales. Cette proposition vise également une liste étendue de quatorze précurseurs du MBT qui peuvent également contribuer à la libération de MBT, tel que l'indique l'EREP. Il semble que certains membres de l'ACIPR et d'autres acteurs de l'industrie utilisent plusieurs de ces précurseurs. Bien qu'il soit peu probable que l'objectif de gestion des risques proposé pour le MBT et tous ses précurseurs ait des répercussions importantes sur l'ensemble des revêtements, obturants et adhésifs, l'ACIPR suivra de près la publication du rapport final et de l'approche de gestion des risques ainsi que l'élaboration des instruments.

### Groupe des amines aliphatiques

Neuf substances à longue chaîne sont considérées comme dangereuses pour l'environnement en vertu de la LCPE. Ces substances se retrouvent dans les produits d'entretien d'ameublement, les peintures et les revêtements, ainsi que dans les matériaux de

construction. Les commentaires étaient recueillis jusqu'au 5 mai 2021. Les membres de l'ACIPR n'ont pas exprimé de préoccupations particulières en lien avec les substances visées, mais CPCA surveillera la publication du rapport final sur l'évaluation des risques en 2022.

### Hexaméthylènetétramines

L'EREP a été publiée en mars 2021. Selon cette dernière, deux substances faisant partie de ce groupe sont considérées comme toxiques pour la santé humaine et pour leur contact avec la peau. Cependant, leur présence dans les produits CASE n'est pas visée par une approche de gestion des risques à ce moment-ci.

### Publications d'EREP à venir en 2021-2022

L'ACIPR surveillera les conclusions des rapports d'évaluation des risques pour plusieurs substances liées au secteur CASE qui devraient être publiés à l'automne 2021. Parmi les groupes visés par ces rapports, on retrouve les phénols comportant des groupements méthylstyrène, les acides et les bases, les phénols substitués et les alcools.

### Composés de titane (y compris le statut du TiO<sub>2</sub> au Canada)

La publication de l'EREP pour les composés dérivés du titane est reportée au printemps 2022. Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada n'ont pas confirmé leur intention relativement au TiO<sub>2</sub>, mais que la publication de l'EREP n'a pas exigé de recueillir certaines informations et d'entamer des discussions avec les parties prenantes, y compris avec l'industrie. Cette substance n'a par ailleurs jamais été catégorisée ni surveillée dans le cadre d'une initiative antérieure de collecte obligatoire d'informations. Dans l'Union européenne (UE), la décision selon laquelle le TiO<sub>2</sub> est possiblement cancérigène pour les humains est désormais en vigueur. Elle établit une classification obligatoire des dangers en vertu de la réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage (CLP). La Titanium Dioxide Manufacturers Association (TDMA), le European Council of the Paint, Printing Ink and Artists' Colours Industry (CEPE) et le World Coatings Council (WCC) ainsi que plusieurs des membres affiliés, y compris l'ACIPR, ont redoublé d'efforts au cours des dernières années pour contrer scientifiquement et politiquement cette classification injuste et continueront à le faire.

Autre d'enquêtes nationales et instruments de gestion de risques à être publiés en 2022



## Microplastiques et peinture

Les représentants du gouvernement fédéral prévoient une nouvelle enquête nationale obligatoire sur l'utilisation des microbilles et des microplastiques dans les produits du secteur CASE et d'autres produits de grande consommation en 2021-2022. En 2019 et 2020, l'ACIPR a fourni aux responsables du gouvernement des informations supplémentaires recueillies par le CEPE et le WCC concernant le contenu, l'utilisation et la gestion des microplastiques dans les produits de peinture vendus au Canada. En Europe, la proposition de restrictions de l'ECHA sur les microplastiques visait à restreindre l'ajout intentionnel de microplastiques dès lors cherchant à éliminer 'toute utilisation de polymères' dans produits à usage domestique et professionnel. Ceci découle d'une définition des « microplastiques » créant une portée énorme, laquelle comprend les dispersions de polymères couvrant les petites particules de polymère synthétique de moins de 5 mm pouvant résister à la (bio)dégradation. L'industrie s'est largement opposée au mythe créé par l'UE selon lequel il faut « viser à éliminer tout polymère », lequel a été largement soutenu à travers le monde, y compris au Canada. Dans l'ensemble, aucune preuve scientifique formelle ne démontre que des microplastiques ajoutés intentionnellement aux peintures ou aux encres sont libérés dans l'environnement. Pourtant, pour que les restrictions

de l'UE en matière de produits de peinture puissent avoir une incidence significative, il est évident que des preuves sont nécessaires. Tous les autres pays, y compris le Canada, devraient exiger des preuves s'ils considèrent que la prise de décision doit être fondée sur la science.

L'ACIPR a participé à plusieurs réunions de consultation sur la proposition de stratégie fédérale de gestion intégrée des plastiques et a présenté une demande officielle. Elle en a appris davantage sur les plans du gouvernement lors de l'une des réunions régulières du groupe de travail sur les peintures et les revêtements. Elle a exprimé de sérieuses préoccupations, tout comme d'autres groupes, et a remis en question la pertinence et la nécessité d'ajouter une déclaration de toxicité des microplastiques à l'annexe 1 de la LCPE. L'ACIPR a également soulevé les incohérences dans la définition des microplastiques, le manque de méthodes d'analyse standardisées pour les microplastiques, le cas précis des additifs dans les peintures, et émis des recommandations encourageant le respect d'un processus d'évaluation du PGPC axé sur les risques et non sur les considérations politiques liées au recyclage des plastiques, qui ne relève PAS du tout du PGPC.

À première vue, la récente interdiction du gouvernement fédéral concernant plusieurs

Analyse plus  
approfondie  
de cet enjeu!

## La politique sur les plastiques : va-t-elle nuire à l'industrie?

plastiques à usage unique est une chose positive étant donné que de tels produits ne peuvent pas être recyclés et ne devraient pas passer les 500 prochaines années dans un site d'enfouissement. Toutefois, un rapport publié précédemment par le gouvernement fédéral dans la Gazette du Canada, intitulé « Évaluation scientifique de la pollution plastique », pourrait ne pas être aussi positif, notamment pour l'industrie canadienne des revêtements. Il va trop loin en ce qui a trait aux répercussions des macroplastiques et

des microplastiques sur l'environnement et la santé humaine. Il est généralement admis que le rapport ne constitue pas une base réaliste pour une action en vertu de la législation environnementale fédérale existante, c'est-à-dire la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Dans l'ébauche du rapport, le gouvernement annonçait son intention d'évaluer les produits de plastique, les résines, les types d'emballage et les polymères visés par une telle évaluation. Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs utilisés



dans les peintures et les revêtements ainsi que dans les adhésifs, les obturants et de nombreux autres produits fabriqués.

Avant la publication du rapport du gouvernement fédéral, les microplastiques ont suscité un vif intérêt dans les organismes de réglementation du monde entier, et plus particulièrement au sein de l'Union européenne (UE). L'ACIPR suit, de concert avec le World Coatings Council, les développements dans l'UE depuis plusieurs années. Il est absolument essentiel que les gouvernements, y compris celui du Canada, établissent une définition claire de ces matières et reconnaissent l'absence de méthodes normalisées et de techniques analytiques dans leur évaluation, ce que le rapport gouvernemental sur la science admet, heureusement. Sans une définition claire, il est impossible de quantifier avec précision les microplastiques dans l'environnement, ce qui fait en sorte que les gouvernements ne peuvent pas prendre de mesures fondées sur des faits. Pourtant, le gouvernement actuel a toujours maintenu que les faits doivent servir de base à l'élaboration de la réglementation.

L'ACIPR est d'avis qu'une évaluation plus approfondie des risques connexes serait aussi nécessaire avant que le gouvernement ne puisse élaborer des mesures efficaces de contrôle du risque pour la pollution par les macroplastiques et les microplastiques. Les risques actuels pour la société en lien avec l'utilisation de macro et microplastiques ne justifient pas de mesures réglementaires immédiates. **Il n'existe aucune preuve objective scientifique démontrant que des indicateurs de la santé environnementale comme la qualité de l'air et de l'eau ou la diversité biologique ont été affectés par des macro ou microplastiques de façon à nécessiter que les recommandations du rapport soient exécutées sous forme de mesures réglementaires.** D'une manière générale, il vaudrait mieux tout d'abord procéder à une évaluation scientifique rigoureuse des risques associés aux matières plastiques avant d'envisager toute réglementation visant à atténuer leurs répercussions.

Le rapport du gouvernement fédéral indique que « les plastiques sont souvent définis par leur taille, les macroplastiques faisant plus de 5 mm et les microplastiques 5 mm ou moins ». **Cette définition des microplastiques, tirée de diverses études, créerait une énorme portée pour ces matières, car elle semble inclure tous les types de polymères et leurs dispersions dont la taille est inférieure à 5 mm.** Le gouvernement canadien devrait revoir les écueils associés à une portée si large comme l'a démontré l'expérience de l'UE. La définition pratique initiale de l'ECHA pour l'UE comprenait



Il est essentiel que pour l'évaluation des macro et microplastiques, que le gouvernement fédéral adhère au processus d'évaluation chimique (PGPC), reconnu depuis longtemps et fondé sur les risques et la science, qui a bien servi le Canada pendant de nombreuses années

les particules solides et semi-solides, et ne faisait pas de distinction entre les polymères synthétiques (c.-à-d. artificiels), naturels ou modifiés de façon naturelle (p. ex., la cellulose) et entre les polymères hydrosolubles et insolubles. Il est évident que les polymères naturels sont fondamentalement biodégradables dans l'environnement. Par conséquent, la définition de l'ECHA a évolué et ces polymères ne sont plus considérés comme des microplastiques. Les particules polymériques non solides contenues dans les émulsions liquides n'étaient pas non plus considérées comme des microplastiques. Cette situation soulève la difficulté de trouver une définition pratique raisonnable pouvant être utilisée pour élaborer des approches efficaces sur l'évaluation des risques et une réglementation dans ce domaine.

De plus, l'approche du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la pollution par microplastiques primaires et secondaires doit être clairement délimitée. Il aurait fallu clairement indiquer qu'il s'agissait d'une priorité de recherche dans l'ébauche de rapport scientifique, mais cela n'a pas été fait. Les **microplastiques primaires** sont utilisés intentionnellement pour produire des articles destinés aux consommateurs ou pour un usage précis, tandis que les **microplastiques secondaires** ne sont pas produits intentionnellement et résultent de la décomposition et de la fragmentation d'articles en plastique de plus grandes dimensions. De nombreuses



études sur la fréquence et le sort des plastiques secondaires ont été publiées. Toutefois, les conclusions diffèrent grandement quant à la façon dont les microplastiques ont été collectés, caractérisés et quantifiés, et quant aux sources et aux voies par lesquelles ils ont été libérés. Par conséquent, on ne s'entend pas sur les produits les plus susceptibles d'être libérés dans l'environnement ni sur leurs répercussions sur la libération de microplastiques secondaires, le cas échéant, dans les sédiments et les écosystèmes marins, par exemple. **Le but ultime d'un effort bien intentionné visant à protéger les océans du plastique ne doit pas causer de préjudice grave au secteur manufacturier canadien en raison d'une caractérisation erronée des microplastiques.**

Les peintures contiennent des polymères ajoutés intentionnellement ayant une taille inférieure à 5 mm, comme les microbilles, les granules ou les microfibrilles, qui offrent certaines propriétés désirables en matière de rendement, mais qui ne présentent aucune voie pour le rejet dans l'environnement ou l'inhalation étant donné qu'ils sont « incrustés » dans le revêtement post-application. Une fois la peinture appliquée se forme un feuil et la peinture est entièrement séchée. Les microplastiques présents dans le feuil sont alors physiquement liés dans une matrice solide. Plusieurs facteurs peuvent expliquer une dégradation possible d'un feuil de peinture, notamment le vieillissement relatif aux conditions climatiques (rayons UV et humidité), mais elle ne serait importante que si la peinture est appliquée sur une surface extérieure. Dans le cas de la dégradation du feuil, celui-ci se décompose en écailles ou en poussière. Celles-ci feraient partie de la catégorie des microplastiques « secondaires ». Par ailleurs, la décomposition d'ingrédients individuels dans un film de peinture est vraiment peu probable. **De plus, aucune preuve fiable ne démontre que les revêtements extérieurs contribuent de façon importante à la libération de microplastiques secondaires.**

À la lumière des défis susmentionnés, l'industrie est largement en désaccord avec le gouvernement, qui affirme que les peintures et les revêtements sont l'un des principaux producteurs de microplastiques. Aucune donnée probante ne justifie une telle affirmation. Le fondement principal de cette croyance est le fait que les substances ou les mélanges, tout comme leurs propriétés physiques, sont modifiés de façon permanente post-utilisation. Au moment de leur utilisation, ils ne correspondent plus à la définition d'un microplastique et doivent donc être exclus de la portée de la recherche sur les microplastiques.

Les principales préoccupations et recommandations de l'ACIPR concernant l'Ébauche d'évaluation scientifique de la pollution plastique du gouvernement fédéral peuvent être résumées comme suit :

- Il est essentiel que pour l'évaluation des macro et microplastiques, le gouvernement fédéral adhère au processus d'évaluation chimique (PGPC), reconnu depuis longtemps et fondé sur les risques et la science, qui a bien servi le Canada pendant de nombreuses années;
- La collecte de données, l'identification et l'évaluation des risques ainsi que les mesures appropriées de gestion des risques doivent être effectuées conjointement avec l'industrie afin d'aborder avec exactitude les domaines de préoccupation relatifs aux sources et aux voies par lesquelles les microplastiques sont libérés dans l'environnement;
- Il faut accorder beaucoup plus d'attention à la création d'une définition adéquate des microplastiques et à la distinction entre les rejets primaires et secondaires utilisés dans tous les secteurs de l'industrie;
- Il faut reconnaître qu'il n'existe aucune preuve scientifique que les produits de peinture et de revêtement, et bien d'autres, constituent une source importante de rejet de microplastiques dans l'environnement;
- L'industrie doit participer activement à la planification et à la définition de la portée des projets d'évaluation des risques lors de l'élaboration de la stratégie de recherche globale soutenant l'évaluation et la gestion des risques associés aux plastiques du gouvernement;
- Un comité consultatif d'experts formé de différents intervenants doit être mis en place pour évaluer, classer par ordre de priorité et diriger toute proposition de recherche sur la pollution plastique en fonction d'un objectif clairement défini.

Les microplastiques, comme les déchets plastiques dans les océans, constituent un sujet politiquement chargé qui, d'une manière ou d'une autre, est devenu un enjeu qui pourrait avoir des conséquences négatives sur le secteur de la fabrication de produits chimiques, y compris les peintures et les revêtements, dans un certain nombre de chaînes d'approvisionnement essentielles. Une telle approche ne sert pas à grand-chose si elle ne peut pas être étayée scientifiquement.



Un plaidoyer fiable.  
De véritables résultats.



## Gérance élargie des produits

*Des revêtements préservés pour des produits plus durables*

### Biocides pour revêtements, adhésifs et obturants

#### Première réunion du Groupe de travail sur les revêtements et les adhésifs (CAWG)

L'ACIPR et l'ACA ont rencontré conjointement le directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de l'ARLA en 2020 pour discuter de graves problèmes de décalage entre l'ARLA et l'EPA des États-Unis sur les biocides utilisés dans les revêtements et ont proposé la formation d'un groupe de travail, le CAWG. À la suite de cette réunion, le CAWG a été formé et son mandat a été établi. La première réunion, qui regroupait des représentants de l'ARLA et de l'industrie des revêtements, s'est tenue en avril 2021. L'objectif ultime de ce groupe est d'établir une voie à suivre en lien avec l'évaluation et la réévaluation des biocides utilisés pour les produits CASE et la nécessité d'améliorer la cohérence, l'efficacité, la transparence et la prévisibilité. Cela favoriserait un meilleur alignement avec le plus grand partenaire commercial du Canada, les États-Unis.

### Actions négatives relatives aux biocides au Canada

L'interdiction touchant l'OIT a été levée au Canada au début de l'automne 2020, ce qui a permis de rétablir les anciens niveaux de CMIT/MIT en fonction des publications de réévaluation de l'EPA pour l'OIT, les CMIT/MIT et les BIT/BBIT/DCOIT. L'ACIPR et ses membres ont été heureux d'apprendre que les taux d'utilisation antérieurs de l'OIT dans les peintures et les revêtements ont été rétablis par l'ARLA après plus d'un an de vigoureux plaidoyer. Les déclarants qui ont fourni des données pertinentes ayant permis d'éclairer la décision ont grandement contribué à cette avancée. L'ACIPR avait formellement contesté la décision de l'ARLA d'interdire l'OIT le 31 mai 2019. Les restrictions d'utilisation des CMIT/MIT dans les peintures, qui ont également été rétablies grâce à la décision relative à l'OIT, remontaient à décembre 2018. Cependant, cette affaire a entraîné des perturbations importantes dans l'industrie de la peinture, tant au Canada qu'aux États-Unis, et l'ACIPR fait maintenant tout son possible pour s'assurer que cet épisode ne se répète pas et, espérons-le, qu'il soit instructif pour l'ARLA lors de futures réévaluations et prises de décisions.



L'année dernière, plusieurs avancées ont eu lieu simultanément aux États-Unis concernant la réévaluation de plusieurs ITA utilisées pour la préservation des peintures. L'EPA a adopté une approche prudente relativement aux ITA après avoir pris en compte les résultats des études évaluées par les pairs menées par le conseil sur les biocides. En effet, les résultats des trois études n'ont pas permis de dissiper les inquiétudes persistantes exprimées par l'EPA relativement aux utilisations professionnelles générales. Plusieurs autres biocides enregistrés auprès de l'ARLA et couramment utilisés ont été analysés par l'EPA en 2020, notamment l'omadine de sodium, le carbendazim, le folpet et le DBNPA. **Malheureusement, les conclusions positives de l'EPA en lien avec ce dernier groupe de biocides, dont l'utilisation est autorisée dans les peintures et les revêtements, ne concordent pas avec les récentes décisions proposées par l'ARLA sur le regroupement de peintures et publiées en 2020. Cette situation demeure une préoccupation réelle pour l'industrie des peintures et des revêtements au Canada, et pour ses nombreux partenaires commerciaux.**

### Analyse par grappes des six principaux agents de conservation présents dans les peintures

En juillet 2021, l'ARLA a proposé des décisions pour six biocides pour peinture (folpet, dazomet, chlorothalonil, diodofon, zirame et omadine de sodium). Selon ces décisions, l'omadine de sodium pourrait encore être utilisée dans les revêtements de peinture, tant que les limites inférieures proposées, qui ne sont pas jugées efficaces pour les revêtements, sont respectées. L'utilisation du chlorothalonil serait encore acceptée dans les peintures au latex et à base de solvant, mais son enregistrement pour une utilisation dans les peintures extérieures et les panneaux de bois serait annulé. Le dazomet serait toujours accepté dans la peinture selon de nouvelles limites réduites et son volume de production annuel serait également limité. Les enregistrements du zirame et du folpet pour une utilisation dans les adhésifs et les peintures respectivement devraient être annulés. De plus, les professionnels de la peinture devraient porter un EPI lorsqu'ils utilisent des formulations comprenant du diodofon, du dazomet et du chlorothalonil. Bien que certains de ces biocides ne semblent pas être utilisés fréquemment par les membres de l'ACIPR, l'industrie de la peinture ne veut pas que ce regroupement essentiel de biocides soit éliminé au Canada. Les représentants ont fait référence aux limites des études de recherche du panel de l'ACC et du CBC, qu'ils n'ont pas communiquées

au panel du CBC parce qu'ils ne les connaissaient pas ou qu'ils ne les approuvaient pas. Quoi qu'il en soit, cela pose un problème pour l'industrie des revêtements au Canada. La prise en compte de ces limites « apparentes » ou des opinions politiques divergentes aura un effet profondément négatif sur les facteurs de sécurité que l'ARLA a utilisés dans les évaluations récentes. **Il s'agit d'une question très préoccupante pour l'alignement essentiel entre le Canada et les États-Unis. On ne comprend toujours pas comment les approches scientifiques utilisées par l'EPA peuvent être si différentes des mêmes données utilisées par l'ARLA.**

### Soumission de commentaires à l'ARLA relativement aux articles traités

L'ACIPR a fourni deux ensembles de commentaires aux représentants de l'ARLA à l'automne 2020 et au début de 2021. L'un d'entre eux portait sur les dispositions relatives aux articles traités destinés à l'exportation. Le régime actuel réservé aux exportations ne permet pas aux fabricants d'utiliser des matières actives non homologuées par l'ARLA dans des mélanges de produits (articles traités) destinés uniquement à l'exportation. Toutefois, le PIPAFE permet aux fabricants canadiens d'importer et de fabriquer un agent de conservation non homologué pour l'exportation seulement. En d'autres termes, il est possible d'importer et de manipuler un ingrédient actif concentré dans une installation canadienne pour fabriquer et revendre un agent de conservation dilué destiné à l'exportation uniquement, mais le même agent de conservation concentré ou dilué ne peut pas être utilisé pour traiter un produit final également destiné à l'exportation uniquement. Curieusement, ce dernier article traité présente un risque bien moindre pour l'exportation qu'un ingrédient actif à l'état pur ou à peine dilué. On a demandé à l'ARLA de résoudre ce problème en élargissant le PIPAFE pour inclure les articles traités. Au début de l'année 2021, l'ACIPR a également émis des commentaires concernant une consultation préalable sur les propositions de règlement modifiant le Règlement sur les produits antiparasitaires (demandes et importations) lancée le 9 novembre 2020. Des commentaires ont également été soumis à propos d'un article faisant référence à une éventuelle exemption des articles traités ne relevant pas explicitement de la Loi sur les produits antiparasitaires, mais plutôt d'autres lois telles que la Loi sur les aliments et drogues, la Loi relative aux aliments du bétail ou la Loi sur les engrais. L'ACIPR a demandé qu'une telle exemption soit étendue aux agents de conservation visés par la LCPE.

## Les biocides et les défis qu'ils posent au secteur canadien des peintures et des revêtements

La question des biocides dans la peinture, et de leur réglementation toujours plus sévère, continue de prendre de l'ampleur en Europe, au Canada et aux États-Unis. Cette question fait partie des principaux enjeux au sein de l'industrie des revêtements. Jusqu'à présent, les organismes de réglementation ont concentré leurs efforts sur l'examen et la réglementation de nombreuses utilisations des biocides, comme pour la protection des cultures et la désinfection. Il est récemment devenu évident que l'évaluation plus restrictive des usages pour les peintures et les revêtements n'a pas été bien comprise par les organismes de réglementation, et pose donc un grand défi pour l'industrie. L'ACIPR continue de déployer des efforts pour sensibiliser les gens à cette question urgente.

La preuve la plus récente de ces défis a été l'interdiction en 2019 de l'OIT, un biocide fréquemment utilisé dans les peintures et les revêtements au Canada. L'interdiction a été annulée un an plus tard, en 2020. Cependant, on ignore toujours pourquoi les mêmes données utilisées pour rétablir les niveaux d'OIT et de CMIT/MIT au Canada ont mené à deux décisions différentes. L'ACIPR n'a jamais compris pourquoi l'interdiction a eu lieu étant donné que des données scientifiques solides soutenaient la réévaluation et l'approbation de l'OIT aux taux d'utilisation existants au Canada. Bien que l'annulation de l'interdiction soit positive, elle a déjà causé des perturbations regrettables pour l'industrie des revêtements et les formulations de nombreuses gammes de produits que nous voyons aujourd'hui sur les étagères des magasins.

Un regroupement de biocides essentiels qui protègent les produits de peinture est en cours de réévaluation au Canada. Des décisions relatives à ces biocides seront bientôt rendues et la plupart d'entre eux seront visés par de sévères restrictions d'utilisation, dont deux interdictions complètes.

Ainsi, ces ingrédients essentiels ne feront plus partie des options pour la formulation des peintures au Canada, ce qui aura une incidence sur la performance des produits, le choix des consommateurs et, au bout du compte, le prix. Pourtant, ils seront toujours offerts aux fabricants et aux consommateurs aux États-Unis. On ne comprend toujours pas pourquoi cette réévaluation, fondée exactement sur les mêmes données scientifiques, produit des résultats aussi différents au Canada.

Les évaluateurs négligent souvent le fait que les biocides utilisés dans les peintures et les revêtements sont de très bons exemples de la manière dont la technologie de contrôle microbien est utilisée efficacement pour préserver un matériau. En effet, ils permettent de stabiliser la peinture avant son application, tout au long de sa production, de son transport et de son stockage. Ils la stabilisent également après son application en protégeant les structures sur lesquelles elle est appliquée, comme les revêtements en bois. Aujourd'hui, la peinture à faible émission de COV est de plus en plus populaire. Cela a entraîné le retrait des solvants présents dans les peintures architecturales ou décoratives dont les teneurs très faibles à pratiquement nulles en COV sont grandement populaires auprès des consommateurs des peintures à base d'eau contenant peu ou très peu de COV. En l'absence de solvants, seuls les biocides peuvent protéger l'intégrité des produits à base d'eau dans leur forme finale, car ces derniers nécessitent plus de soins. L'utilisation de ce type de produit a rendu possible une réduction importante des émissions jusqu'à de très faibles niveaux dans les revêtements! Au cours des 15 dernières années, les émissions liées à la peinture au Canada ont diminué de plus de 41 kilotonnes. **Cela équivaut à retirer 3 280 000 voitures de la circulation chaque année.**



La progression vers les peintures à base d'eau, conséquemment à d'énormes investissements des entreprises en innovation, a permis de contribuer davantage au développement durable de la peinture et des revêtements. Une telle percée technologique a permis à l'industrie de la peinture de connaître un grand succès dans le recyclage de la peinture partout au Canada. **L'an dernier, plus de 28 millions de kilogrammes de peinture ont été recyclés, ce qui serait suffisant pour peindre 500 000 maisons.** Plus de 94 % de la peinture architecturale au Canada est à base d'eau et près de la moitié contient un faible taux de COV ou n'en contient pas du tout, ce qui constitue une importante part des ventes au détail. Le pourcentage de peinture à base d'eau utilisée à des fins commerciales comme dans la finition automobile s'est aussi accru et dépasse plus de 30 % des ventes totales de ce segment, et ce pourcentage devrait encore être rehaussé au cours des prochaines années.

Il n'en reste pas moins que sans l'usage de biocides, aussi appelés agents de conservation en pots, les peintures à base d'eau risquent de se détériorer très rapidement dans le contenant. Sans agents de conservation à feuillet sec, la peinture appliquée sur une surface n'aurait pas la capacité d'être protégée et de protéger le substrat contre toute atteinte par des champignons, algues et lichens. Les émulsions de latex et les bases aqueuses utilisées pour la fabrication de peinture au latex fournissent le cadre propice à une croissance microbienne. Sans produits de contrôle microbien, la peinture se détériorerait complètement lors de son entreposage perdant toute sa viscosité, sa texture et sa capacité d'adhérence.

Grâce à la technologie antimicrobienne moderne, les pots de peinture peuvent maintenant durer plusieurs années et la finition que procurent les revêtements peut aussi durer beaucoup plus longtemps, prolongeant ainsi le cycle de vie de biens précieux. Par conséquent, cela prolonge le temps venu et le besoin d'exploiter de nouvelles ressources naturelles, **réduisant ainsi l'empreinte environnementale en vertu d'une approche plus durable fondée sur les produits à base d'eau.** Finalement, pour ce qui est de tous les restes de peintures architecturales au Canada, **les fabricants assument l'entière responsabilité du recyclage de la peinture en vertu des lois provinciales; ce qui permet de boucler la boucle dans l'approche de**

**l'économie circulaire à l'égard de la récupération de la peinture.** Les biocides continuent de jouer un rôle important dans le développement durable au Canada.

Compte tenu des avantages évidents des biocides dans la peinture et les revêtements, il est très préoccupant pour l'industrie et les consommateurs de constater que les autorités réglementaires évaluent aussi sévèrement ces biocides, et différemment d'un pays à l'autre. Pour le Canada, cela signifie un manque croissant d'alignement avec notre plus important partenaire commercial, les États-Unis. Une telle situation ne peut mener qu'à des interdictions ou à des restrictions totales qui rendraient de tels ingrédients inutilisables ou inefficaces pour la protection de la peinture à l'eau au Canada. En fin de compte, les peintures pourraient s'avérer inutilisables et affecter ceux qui comptent sur leur rendement pour prolonger le cycle de vie de leurs biens et pour aussi les aider à réduire leur empreinte environnementale. Cela ne veut pas dire que ces biocides ne devraient pas faire l'objet d'un examen et être contrôlés. **Il faudrait plutôt que le processus d'approbation et que sa méthodologie d'évaluation des risques soient fondés sur des données probantes, et soient effectués en fonction d'une revue par des pairs et d'évaluations des risques scientifiques appuyée par des experts.**

Le fait que des biocides pour la peinture et les revêtements passent par un processus rigoureux d'évaluation dans un pays et que leurs utilisations s'en trouvent approuvées, alors que dans un autre pays, les mêmes niveaux de concentration et usages de ces biocides soient restreints, en fonction des mêmes données scientifiques, soulève de sérieuses questions. Cette situation est particulièrement préoccupante quand l'on pense qu'une entreprise peut utiliser un produit aux États-Unis pour la conservation de la peinture, mais pas au Canada, où l'application de peinture est la même. Et, lorsque cette même entreprise se doit de soit reformuler le produit pour le Canada, soit l'enlever complètement du marché canadien, cela peut avoir une incidence négative dans toute la chaîne de valeur.

Les défis constants auxquels doit faire face le pays quant aux biocides essentiels utilisés dans la peinture et les revêtements se révèlent être une très mauvaise chose pour le Canada.





La progression vers les peintures à base d'eau, conséquemment à d'énormes investissements des entreprises en innovation, a permis de contribuer davantage au développement durable de la peinture et des revêtements. Une telle percée technologique a permis à l'industrie de la peinture de connaître un grand succès dans le recyclage de la peinture partout au Canada.

### Le recyclage de la peinture au Canada

L'ACIPR conteste certains aspects des prochains règlements sur le recyclage de la peinture en Ontario : Le nouveau règlement de l'Ontario sur la gestion des produits dangereux et spéciaux (PDS) est entré en vigueur le 1er juillet 2021. Ce règlement a un impact sur le programme de recyclage de la peinture dans cette province, lequel connaît à ce jour un vif succès, en ayant permis la collecte de plus de 53 800 tonnes de peinture et le recyclage de plus de 31 000 tonnes de peinture à la toute fin de 2020. Le nouveau règlement sur les PDS proposé remplace le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) et il s'appuie uniquement sur la « responsabilité individuelle des producteurs, alors que ceux-ci devront soit s'occuper eux-mêmes de remplir leurs obligations ou joindre pour ce faire un programme de gérance de l'industrie comme Product Care. L'ACIPR a soulevé plusieurs questions préoccupantes concernant l'industrie des revêtements et a présenté ses observations officielles au ministère à la fin mars 2021. Les nouvelles exigences d'accessibilité

demandées en vertu du nouveau règlement sur les PDS nécessitent la mise en place de nouveaux sites et d'événements de collecte, lesquels entraînent des coûts importants pour l'industrie. Dans certains cas, ces exigences offrent peu ou pas de bénéfices environnementaux en ce qui a trait à des résultats améliorés en matière de récupération des restes de peinture dans les régions moins peuplées de la province. Le programme actuel de recyclage de la peinture en Ontario est solide et il a fonctionné particulièrement bien pour les membres de l'ACIPR et les Ontariens depuis les cinq dernières années sous la gérance de Product Care. Il a continuellement atteint les objectifs de récupération, ce qui souvent est difficile pour un produit « consommable » comme la peinture qui a dû respecter une charge administrative et un fardeau bureaucratique sans être soutenu par un bon modèle opérationnel.

### Groupe consultatif sur le recyclage des déchets de produits autres que d'emballage en Ontario

L'ACIPR a entrepris la création d'un groupe consultatif pour éliminer l'augmentation des lourdeurs administratives et des coûts liés aux programmes de recyclage des déchets de l'Ontario. Ce groupe représente les produits chimiques dans le Programme DMDS, en plus des appareils électroniques et des pneus, ce qui représente plus de 150 millions de dollars en coûts environnementaux annuels pour les producteurs ou les fabricants tenus de respecter le règlement et qui vendent des produits en Ontario.

Il est à souhaiter que ces efforts abordent les préoccupations liées au nouveau règlement sur les PDS pour les produits chimiques, les pneus et les appareils électroniques du Programme DMDS en se fondant exclusivement sur le poids du produit vendu sur le marché, et non pas sur ce qui est récupéré post-consommation. Or la peinture est le plus important produit dans ce groupe; comptant pour 40 % de la valeur totale des ventes, et représentant le produit le plus lourd en termes de volumes vendus. L'on retrouve quatre générateurs de coût préoccupants pour ce groupe, comme c'est aussi le cas dans le secteur des boîtes bleues, soient :



1. Coûts de transition continue en vertu de la LRREC;
2. Nouveaux coûts de réglementation en vertu des PDS pour la peinture;
3. Nouveaux frais d'enregistrement (beaucoup plus élevés) avec répétition des données existantes déjà fournies par les intendants par l'entremise de leurs organisations de responsabilité des producteurs;
4. Augmentation de la dette de la RPRA et des marges de crédit.

Tous ces coûts découlent de la LRREC sans transparence et imputabilité pour ceux chargés de la surveillance en vertu de la Loi, sans le recours ou en l'absence de l'application de la loi en ce qui a trait aux frais et aux décisions d'exécution. Ceci est considéré comme une forme de taxation sans représentation. Dans les faits, les intervenants de l'industrie qui sont « individuellement responsables » en vertu de la Loi de la gestion et du paiement des programmes de recyclage des déchets en Ontario n'ont aucune ou peu de voix quant au moment où sont déterminés les budgets et où les frais sont établis. De nouveaux coûts récurrents pour la peinture et d'autres coûts, en provenance de ces générateurs de coûts s'ajoutent déjà et devraient continuer à augmenter. Il reste à voir si ces coûts s'accompagneront de meilleurs résultats ou s'ils avèreront être purement administratifs ou issus de lourdeurs bureaucratiques.



Suffisamment de peinture est recyclée chaque année pour peindre  
**560,000** maisons



Le recyclage d'un gallon de peinture permet d'économiser  
**13 gallons** d'eau



**28,000,000** kilogrammes de déchets détournés des décharges en 2020



**100 %** financé par les fabricants de peinture à travers le Canada



Les membres de l'ACIPR se soucient de **ce qui compte le plus pour les Canadiens** : l'environnement

Un plaidoyer faible.  
De véritables résultats.

## Qualité de l'air

### *Une industrie de pointe dans la réduction des émissions de COV*

#### Émissions de COV

Les émissions de COV et la qualité de l'air demeurent parmi les priorités du gouvernement fédéral. En 2019, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a effectué une enquête exhaustive portant sur les limites de concentration de COV à l'échelle nationale pour 53 catégories de revêtements architecturaux vendus au Canada. Il y était également question de la possibilité d'ajouter 10 nouvelles catégories au règlement sur les revêtements architecturaux qui a été adopté en 2009. L'intention d'ECCC est d'assurer une plus grande réduction des émissions en alignant la réglementation canadienne actuelle aux limites de la réglementation CARB 2019 en Californie et non pas aux limites de concentration en COV de la Phase II de la réglementation OTC laquelle est en train d'être adoptée dans les États du Nord-Est. Le document de consultation d'ECCC a été présenté à l'automne 2020 avec une publication de la modification anticipée dans la Gazette du Canada Partie 1 au milieu ou à la fin de 2021. Ces échéanciers ont été perturbés par la pandémie et l'élection fédérale.

L'ACIPR a recommandé de ne pas adopter une version hybride de la réglementation CARB américaine; de reconnaître la réduction importante des émissions de

COV accomplie par le secteur au Canada; de se concentrer sur les changements inspirés par les limites en COV de la Phase II de l'OTC; d'approfondir et de raffiner considérablement l'analyse technique et celle d'incidence sur les coûts réels afin de refléter la situation des PME canadiennes; et de prendre en considération la pertinence et l'importance des caractéristiques de rendement associées aux produits à base d'eau à très faible concentration de COV transportés et utilisés dans des conditions très froides.

L'an dernier, l'ACIPR a offert de former un groupe de travail sur les produits d'entretien de bâtiments et industriels afin d'éclairer davantage les régulateurs d'ECCC sur les enjeux spécifiques de faisabilité technique. En décembre, ECCC a demandé plus d'information détaillée sur ces défis techniques sous forme d'une enquête menée par l'ACIPR auprès de l'industrie de la peinture en vue d'aborder les enjeux de conformité, tout en réalisant l'objectif de réduction supplémentaire des émissions de COV. Les membres importants de l'ACIPR ont répondu au questionnaire d'ECCC en soulignant des difficultés significatives sur le plan technique et du rendement concernant 22 catégories de produits utilisés dans un climat nordique. **L'ACIPR poursuivra son combat contre l'adoption des limites californiennes pour le Canada.**



### Troisième volet du Règlement limitant la concentration en COV de certains produits

En février 2021, ECCC a présenté un webinaire pour discuter des modifications à être apportées au texte réglementaire en se basant sur des commentaires spécifiques faits par l'ACIPR. ECCC a pris connaissance des nombreux commentaires officiels transmis par l'ACIPR. La publication finale dans la Gazette du Canada Partie II devrait encore être retardée jusqu'à la fin de l'automne 2021, et le règlement ne prendra pas effet avant le 1er janvier 2022. Suivra une période de transition de trois ans pour que les fabricants CASE réalisent sa mise en œuvre finale pour tous les produits.

### Réglementation sur les COV pour les produits de re-finition d'automobile

Selon le plus récent Programme fédéral pour la réduction des émissions de COV 2021-2028, le gouvernement fédéral prévoit revoir la réglementation sur les COV pour les produits de re-finition d'automobile, même s'il s'attend à des quantités minimales de réductions en provenance de ce secteur. ECCC est encore à passer en revue son évaluation des réductions totales des émissions de COV à obtenir de ce secteur en tenant compte des nouvelles limites proposées. Cette étude devrait être terminée d'ici l'hiver 2022. L'échéancier actuel d'ECCC couvre la période de 2022 à 2025 et ECCC confirme son intention d'aligner ses limites de concentration en COV sur celles de la MERR 2011 de l'OTC. L'ACIPR recueillera ensuite les commentaires de ses membres sur cette initiative.

### Plus de développements réglementaires pour les COV

Il y a eu un développement majeur sur les COV concernant le Programme fédéral de réduction des émissions de COV pour la période de 2010 à 2020. Il s'agit maintenant de son renouvellement pour la période de 2021 à 2028, lequel a été proposé en mars 2021. Le 13 avril dernier, l'ACIPR et ses membres ont présenté de nombreux commentaires dans lesquels ont été soulevées plusieurs préoccupations concernant les émissions totales de COV attribuées aux revêtements d'entretien de bâtiments et industriels, et aux revêtements en aérosol industriels. Les attentes réelles à l'égard de la réduction des émissions de COV pour ces secteurs ont été remises en question. Il apparaît que l'accent à court terme et à moyen terme sera mis sur les revêtements d'entretien de bâtiments et industriels, les revêtements de re-finition d'automobiles, les revêtements en aérosol ainsi que sur les adhésifs et obturants industriels. Le

gouvernement fédéral préparera des mesures à adopter concernant d'autres catégories de produits, soient: les revêtements pour automobiles, camionnettes, véhicules utilitaires légers/revêtements pour pièces d'automobiles ainsi que les revêtements pour les plastiques, le caoutchouc, le cuir et le verre, plus tard au cours de cette période. Il reste encore à déterminer si certains des efforts mis pour abaisser les niveaux de concentration de COV actuels sont justifiés par rapport aux réductions limitées qui sont anticipées.

### Mise à jour sur les COV exclus

Le PCBTF, composé exempt de COV utilisé au Canada dans les formulations de peintures industrielles, a été ajouté en juin dernier à la proposition 65 en Californie en tant que substance cancérigène. Il est prévu que cette décision suscitera de l'intérêt dans le reste des États-Unis, laquelle s'appuie sur un rapport du programme national de toxicologie (National Toxicology Program, ou NTP). Les composés exempts de COV sont disponibles dans l'industrie afin d'aider à réduire le contenu total en COV existant dans les produits du Canada. L'ACIPR a prévenu le gouvernement fédéral de la répercussion possible d'une élimination graduelle du PCBTF et du TBAC en tant que composés exempts en COV, car cela va plus largement forcer l'adoption de modifications relativement aux faibles limites de concentration de COV actuellement imposées en Californie. Dans la plus récente publication du Programme fédéral, le gouvernement a fait savoir qu'il mettra à jour chaque fois que nécessaire pour refléter la définition des COV exempts de l'EPA des États-Unis. Une telle mesure a pour but de faire progresser l'alignement avec la réglementation américaine et de procurer une plus grande flexibilité à l'industrie.



## Des nouvelles limites de concentration des COV pour les revêtements architecturaux au Canada

L'ACIPR a soumis des commentaires de fond quant à l'intention du gouvernement de modifier les limites de concentration en COV dans les catégories de produits pour les bâtiments et d'entretien industriel vendus au Canada. Il existe plusieurs catégories qui seront techniquement problématiques et pourraient se révéler assez dérangeantes pour le secteur canadien des revêtements. Aucune entreprise de peinture et de revêtements au Canada ne peut ignorer les défis qui l'attendent en raison de l'imposition de ces nouvelles limites. Ainsi, l'ACIPR a récemment consulté ses sociétés membres pour faire encore le point avec le gouvernement sur les défis auxquels fait face l'industrie de la peinture au pays. Plus tôt cette année, l'ACIPR a fait parvenir à ses membres un questionnaire qui comprenait une description détaillée des nouvelles limites de concentration de COV aux États-Unis pour les normes SCAQMD, CARB 2019 et celles de la Phase II de l'OTC, et comment celles-ci se comparaient avec les limites actuellement en vigueur au Canada pour toutes ces catégories.

Au début de 2020, le gouvernement fédéral a présenté les résultats d'une étude qui a été commandée pour comparer la concentration de COV actuelle dans des produits vendus au Canada par rapport aux limites dans les modèles des normes CARB 2019 et SCAQMD, et les limites de concentration de COV de la Phase II de l'OTC. Il a examiné la totalité des réductions des émissions de COV prévues pour le secteur de la peinture pour les bâtiments et l'entretien industriel relativement à l'adoption d'un des modèles américains. À l'époque, l'ACIPR recommandait l'adoption progressive des limites de la Phase II de l'OTC afin d'éviter un modèle de réglementation hybride. Il a par ailleurs été noté que l'adoption des règles américaines au Canada aurait une incidence principalement sur les produits spéciaux qui ont des fonctions précises dans la conservation d'infrastructures publiques, le transport et d'autres biens essentiels. Les petites et moyennes entreprises canadiennes auraient beaucoup plus de difficulté à se conformer à des limites plus strictes que les

multinationales ou certaines sociétés basées aux États-Unis qui ont des capacités étendues de recherche et de développement pour des produits déjà destinés au marché californien, et soumis aux limites CARB. En fait, ceux-ci sont d'ores et déjà conformes.

On a spécifiquement demandé à l'ACIPR de fournir de l'information détaillée au nom de l'industrie canadienne des revêtements concernant les catégories les plus susceptibles d'être touchées. Un questionnaire a été envoyé à tous les membres du secteur entretien de bâtiments et industriels de l'ACIPR en janvier 2021. L'ACIPR a clairement fait savoir au gouvernement que plusieurs petites et moyennes entreprises n'étaient pas pleinement conscientes de l'impact de limites plus faibles appliquées au Canada parce qu'elles n'ont pas encore fait face aux défis de conformité que représentent les limites de la Phase II de l'OTC, comme l'ont été des sociétés membres plus importantes aux États-Unis. Cependant, l'ACIPR a été en mesure d'obtenir d'abondants commentaires techniques sur les principales catégories qui apparaissent les plus préoccupantes pour l'industrie, ainsi que des estimés de ce que serait des échéanciers acceptables de mise en œuvre, si le gouvernement choisissait d'aller de l'avant avec les nouvelles limites s'appliquant aux COV dans le secteur des bâtiments et d'entretien industriel.

L'une des principales recommandations de l'industrie canadienne des revêtements était de demander au gouvernement de tenir compte du fait que les opérations des petites et moyennes entreprises canadiennes demanderont plus de temps d'adaptation aux nouvelles limites de concentration de COV et qu'il se doit également de prendre en considération les limites déjà plus faibles de concentration en COV prévalant actuellement dans la majorité des produits à base d'eau. C'est particulièrement le cas pour les limites les plus strictes de concentration en COV en Californie, ainsi que le temps nécessaire pour reformuler les produits de façon à ce qu'ils respectent les nouvelles spécifications. À la lumière des véritables défis auxquels est confrontée



l'économie canadienne depuis les deux dernières années, une telle initiative ne peut que renforcer les contraintes qui pèsent sur les PME qui pourraient devoir abandonner des gammes de produits populaires ou à cesser complètement leurs activités. Cela serait malsain pour l'économie canadienne luttant pour rebondir après une année très difficile, et cherchant à renflouer ses revenus et à pallier aux pertes d'emplois survenues tout au long de la pandémie.

L'ACIPR a identifié 22 catégories de produits qui seraient particulièrement problématiques si le gouvernement fédéral allait de l'avant avec les nouvelles limites de concentration de COV fondées sur le modèle CARB 2019. Plusieurs sont brièvement décrites ci-dessous. Ces produits spécialisés feront face à des défis considérables. Il est question ici de produits appliqués sous un climat nordique, et plus particulièrement en lien aux revêtements au latex et à base d'alkydes. Il faut accorder plus d'attention au cycle de vie des produits dans un climat canadien, qui expose les revêtements à de basses températures, au sel, à une humidité élevée et à une dégradation causée par la pluie et la neige. Cela fait tout particulièrement référence aux catégories de produits à base de solvants sur le marché, comme les revêtements contre la rouille, les teintures solides, les apprêts, la peinture-émail pour plancher, les scellements de revêtement d'allée et les agents de scellement de surface pour béton. Conformément aux nouvelles limites, ils seront tous difficiles à reformuler sans entraîner une importante perte de performance du produit.

Les difficultés techniques les plus importantes associées aux limites CARB et SCAQMD suggèrent fortement que le Canada procède tout d'abord par l'adoption des limites de concentration de COV de la Phase II de l'OTC plutôt que la norme CARB 2019. L'ACIPR a rappelé le fait que seuls six États américains avaient adopté les règlements de la Phase II de l'OTC à la fin de 2020. De plus, seulement quatre districts de la Californie ont adopté la norme 2019/2020 SCM, et la majorité des règlements de ces districts californiens comprennent une date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2022. L'adoption hâtive des limites CARB 2019 au Canada signifierait que les entreprises canadiennes passeraient devant la vaste majorité de celles des États américains voisins en matière d'exigences, ce qui causerait des perturbations majeures pour le commerce transfrontalier. Cela peut aussi mener à une augmentation du commerce de détail transfrontalier; par exemple, des acheteurs canadiens (consommateurs ou entrepreneurs) pourraient traverser la frontière afin d'acheter des produits américains comportant des limites plus élevées de concentration en COV pour obtenir les niveaux de performance at, plus particulièrement en ce qui a trait aux avantages en matière de sécurité.

Aux États-Unis, les limites de concentration de COV CARB ont tenu compte des préoccupations à l'égard des catégories de produits comme les produits d'entretien industriel, les apprêts riches en zinc, les revêtements à pigment métallique, la peinture antirouille, les agents de durcissement de béton et les revêtements pour arts graphiques. Les limites de ces catégories ne peuvent pas être baissées davantage sans que cela ait de conséquence sur la sécurité et le cycle de vie des produits, ce qui, en fin de compte, devrait entraîner une légère augmentation des émissions plutôt qu'une baisse de celles-ci. Ces revêtements sont essentiels pour protéger et prolonger la durée de vie de l'infrastructure exposée aux conditions climatiques extrêmes du Canada : températures glaciales, épandage de sel et taux d'humidité élevée. La catégorie d'entretien industriel est très importante pour la protection des usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées, des oléoducs, des éoliennes, des ponts et des surfaces métalliques extérieures hautement performantes qui sont exposés à des atmosphères corrosives. La limite proposée de 100 g/L pour la catégorie d'entretien industriel n'est pas possible pour ces applications. Il faut être en mesure d'avoir des produits hautement performants qui ne peuvent tout simplement pas passer à une technologie à base d'eau sans sacrifier d'importantes caractéristiques de rendement, ce qui ne diminuera pas l'empreinte environnementale de ces usagers en bout de ligne. L'imposition de limites de concentration en COV réalistes, n'affectant pas le rendement d'un produit, entraînera ainsi « plus » d'avantages environnementaux car même si les substrats sont enduits à l'aide d'un produit ayant une concentration en COV légèrement plus élevée, ils n'auront pas à être soumis aussi souvent à des retouches. À la longue, ceci assure une plus grande durabilité que ce qui en est pour un revêtement offrant un rendement moindre uniquement pour respecter des limites strictes de concentration en COV et qui requiert une application plus fréquente.

L'ACIPR garde bon espoir que les efforts de l'industrie visant à atteindre et à surpasser les limites de concentration en COV qui ont été imposées au cours de la dernière décennie, ne passeront pas inaperçus. Sur une période d'à peine 5 ans, de 2014 à 2019, le secteur canadien des revêtements architecturaux a réalisé des réductions de concentration de COV de l'ordre de 4,3 kilotonnes ou de près de 30 %, le tout, en vertu d'une réglementation inchangée sur les produits pour le bâtiment et l'entretien industriel. Ces données sont basées sur une étude menée par Environnement Canada. L'industrie reste perplexe quant à la raison pour laquelle les limites plus strictes de la norme CARB 2019 sont maintenant prises en considération alors que l'industrie continue à assurer une excellente progression en ce sens au Canada.



Un plaidoyer fiable.  
De véritables résultats.



## Environnement, santé et sécurité

### *Progression de l'harmonisation liée à la sécurité des travailleurs*

#### La conformité du SGH appuie

L'ACIPR continue d'aider les membres en leur offrant des publications de directives de Santé Canada, des campagnes éclair d'inspection, des bases de données d'information et des occasions de formation.

#### Modernisation de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (LCRMD)

Santé Canada planifie la mise en œuvre, pour les demandes de RCC, de l'exclusion de tous les produits cancérigènes et mutagènes et des agents toxiques pour la reproduction.

#### Loi sur les produits dangereux

La position de l'ACIPR sur l'enlèvement de l'exclusion de produits de consommation de la LPD est toujours demeurée la même, soit que Santé Canada n'a pas été en mesure de fournir suffisamment de preuves montrant que :

- a. les produits de consommation sont très répandus dans les milieux de travail canadiens;
- b. l'usage évident de ces produits entraîne des problèmes de santé à long terme pour les travailleurs canadiens.

Ce point de vue s'appuie sur les résultats d'un rapport indépendant destiné à Santé Canada sur ce sujet. La conclusion générale de ce rapport recommande qu'une étude plus poussée soit effectuée si le gouvernement envisage cette exclusion. Des groupes de travail syndicaux se sont appuyés sur des données empiriques et quantitatives pour plaider en faveur du retrait de l'exclusion de produits de consommation, ce qui imposerait à l'industrie des coûts considérables puisque les entreprises seraient obligées de réétiqueter tous les produits de consommation au sein des consommateurs et les fournisseurs puisque les produits seraient dorénavant réglementés en vertu de deux lois : le SIMDUT et le RPCCC (2001). Il est difficile de voir comment cela pourrait améliorer la sécurité des travailleurs. L'ACIPR soutient le statu quo, c'est-à-dire de conserver l'exclusion de produits de consommation dans la LPD laquelle n'ajoute pas de lourdeurs administratives pour l'industrie. L'ACIPR a également fait valoir que le fait d'ajouter des étiquettes SIMDUT sur pratiquement tous les produits de consommation, compte tenu de la nature générale de l'exemption, ne permettra pas un alignement avec le plus important partenaire commercial du Canada : les États-Unis.



## État de la révision n° 7 du SGH

Plus tôt cette année, le gouvernement a publié une modification proposée au Règlement sur les produits dangereux (RPD) afin d'entreprendre la conversion vers la révision n° 7 du SGH au Canada. Cette publication a été suivie par une publication de l'OSHA aux États-Unis concernant la conformité à la révision n° 7 et possiblement à certaines exigences en lien à la révision n° 8. L'ACIPR a fait part de nombreux commentaires sur la proposition canadienne demandant un alignement des échéanciers de mise en œuvre entre les États-Unis et le Canada et en soulignant certaines variances. L'ACIPR entend soutenir les commentaires de ses membres concernant un certain nombre de ces dispositions non alignées. À la suite d'une consultation plus à fond, l'ACIPR a fourni à Santé Canada une liste détaillée des cinq principales variances qui pourraient avoir un impact négatif sur les activités des deux côtés de la frontière. Des efforts devront être faits à l'avenir pour résoudre les problèmes persistants d'alignement, et cette démarche doit se faire sous forme de discussions par l'entremise du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) Canada-États-Unis. Lorsque différents pays adoptent différentes versions du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), à différents moments, cela mène à un système général de classification incohérent, non pas à un SGH, plus particulièrement lorsque les responsables profitent des mises à jour du SGH pour ajouter des dispositions autres que SGH comme cela semble être le cas, cette fois, pour les États-Unis. L'OSHA propose des modifications qui ne se retrouvent pas dans la révision n° 7 du SGH et propose également d'ajouter des éléments proposés dans la révision n° 8 du SGH. L'ACIPR continue de faire des pressions pour obtenir une date de mise en œuvre commune pour la révision n° 7 dans les deux pays. Dans un tel contexte, une période de transition de deux ans pourrait ne pas être suffisante et une approche progressive devrait alors être adoptée pour les fournisseurs, les distributeurs et les employeurs.

## Exigence en matière de copie conforme des étiquettes

L'ACIPR a demandé officiellement une modification à l'alinéa 14.3(1)a) de la Loi sur les produits dangereux (LPD) concernant l'exigence relative à la copie conforme des étiquettes dans le cadre de la Loi d'exécution du budget. L'ACIPR estime que cette exigence unique et injustifiée présentée dans la nouvelle loi en 2015 a coûté à l'industrie de la peinture et des revêtements près de 18 millions de dollars. L'ACIPR a fourni aux responsables de Santé Canada une description exhaustive du fardeau de la copie conforme des étiquettes pour chacun des étapes en trois volets : approvisionnement en matières premières, fabrication et distribution. L'ACIPR a communiqué aux responsables des observations détaillées pour préciser l'impact qui en découle. Ce document a été bien reçu de la part des responsables qui ont pu finalement comprendre plus en détail cet enjeu du point de vue de l'industrie. Santé Canada envisage toujours de retirer la disposition sur la copie conforme de la LPD, mais avec une prolongation du délai de conservation des FDS de 6 à 30 ans, ce qui correspondrait davantage à ce qui se fait aux États-Unis. Une décision finale n'a pas encore été prise étant donné que diverses initiatives gouvernementales ont été retardées et que cette modification se fait toujours attendre.





World  
Coatings  
Council™

## Portée mondiale, impact local

### Historique du World Coatings Council

Au cours des dernières années, des problèmes communs auxquels fait face l'industrie de la peinture et des revêtements au niveau mondial ont augmenté de façon importante. La gestion d'innombrables règlements nationaux pour chaque pays représentant toujours un défi constant, il est devenu de plus en plus difficile d'interpréter l'impact possible des politiques étrangères d'un pays à l'autre. Le World Coatings Council a été fondé en 1992 pour tenter d'améliorer la communication et de coordonner la politique industrielle sur les questions de portée internationale.

Lors de la première réunion du Conseil, celui-ci a relevé des questions d'intérêt commun en les divisant en deux catégories : « communication » et « action ». Aujourd'hui encore, le Conseil continue d'appliquer ce processus. La catégorie « communication » comprend les questions qui devraient être gérées sur une base d'échanges de renseignements, comme la formation et l'éducation, ou le contrôle de la pollution de l'air. Les questions identifiées pour des initiatives proactives de l'industrie, comprennent la durabilité, la gérance de produits, la qualité de l'air, la sécurité au travail, la gestion des produits chimiques, et plus encore.

## Attention renouvelée sur la rédaction de rapports de développement durable dans l'industrie des revêtements

Le cap sur le développement durable au sein de l'industrie des revêtements a évolué depuis que l'idée a été instaurée il y a de cela plusieurs années. De nos jours, les questions concernant la durabilité sont systématiquement prises en compte par tous les intervenants de l'industrie des revêtements dans le cadre de nombreuses (si ce n'est de toutes) les activités commerciales; alors que, en même temps, il faut continuer d'assurer une haute performance des produits. La priorité a évolué et va au-delà de la réduction des composés organiques

volatils (COV). Celle-ci est d'ailleurs l'une des plus grandes réussites de l'industrie des revêtements au Canada alors que plus de 94 % de tous les revêtements architecturaux sont maintenant à l'eau. Cette mesure a d'ailleurs permis de réaliser une vaste réduction des émissions se chiffrant à plus de 44 kilotonnes.

L'accent est maintenant mis sur la conservation de l'énergie et des ressources, la réduction des déchets, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'utilisation de matières renouvelables, et la liste ne s'arrête

Analyse plus approfondie de cet enjeu!





# #paintissustainable



**100%**  
des membres de l'ACIPR  
respectent les normes  
canadiennes  
en matière  
de COV



**41 Kilotonnes**  
des réductions  
de COV au  
cours des dix  
dernières années



Les réductions de COV  
dans la peinture sont  
équivalentes à supprimer  
**3,280,000**  
voitures hors de  
la circulation



**13 gallons**  
d'eau sont conservés  
quand le peinture  
recyclée est utilisée



**94+%**  
de tous les revêtements  
architecturaux  
au Canada sont  
à base d'eau



**5,000+**  
sites de dépôt  
pour le recyclage  
de la peinture



Une seule catégorie de produits est systématiquement bien couverte au pays par la réglementation (la REP ou la gérance des produits) laquelle met en oeuvre des programmes à l'échelle des provinces pour détourner les matériaux des sites d'enfouissement, à savoir pour générer de la peinture utilisable.



La première étape de la gestion globale des produits est la conformité aux normes et réglementations. Les membres de l'ACIPR respectent ou dépassent tous les règlements canadiens.

Gary LeRoux, président et chef de la direction, ACIPR



**\$60 milliards**  
de dollars épargnés suite à la réduction des combustibles fossiles par une utilisation sûre des revêtements antisalissure



**20% - 70%**  
d'économie sur les coûts de refroidissement annuels lorsque les revêtements de toit réfléchissants sont appliqués



**9% - 18%**  
d'économie d'énergie lorsque les fenêtres sont spécialement enduites



**28,000,000**  
kilogrammes de peinture recyclée en 2020



Assez de peinture chaque année pour peindre  
**560,000**  
maisons



C'est grâce à cet engagement envers la durabilité que le World Coatings Council (WCC), qui se compose d'associations comme l'ACIPR de tous les coins du monde, est allé de l'avant avec un plan visant à développer la première approche sur les rapports de durabilité à l'échelle mondiale

pas là. Les entreprises s'intéressent également à l'impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur et elles prennent en considération les impacts sociétaux de leurs activités. C'est ce qui se produit au sein de toute l'industrie des revêtements au Canada et à travers le monde, des PME aux grandes entreprises nationales et internationales. Ces résultats sont déjà bien évidents dans les rapports réguliers annuels publiés par les entreprises de peinture et de revêtements; et ils se sont améliorés de façon significative au cours des dernières années.

C'est grâce à cet engagement envers la durabilité que le World Coatings Council (WCC), qui se compose d'associations comme l'ACIPR de tous les coins du monde, est allé de l'avant avec un plan visant à développer la première approche sur les rapports de durabilité à l'échelle mondiale du WCC. Une demande de proposition a été accordée à une entreprise basée en Allemagne, **:response**, qui a depuis réalisé des enquêtes exhaustives auprès des membres. Elle a de plus développé des indicateurs de rendement clé pendant plus d'un an en collaboration avec les associations membres du WCC. Le rapport deviendra une ressource pour les entreprises de revêtements partout dans le monde. Il permettra aux entreprises de faciliter la production de leurs rapports sur le développement durable.

L'objectif de cette initiative est de tirer parti des nombreuses réussites en matière de durabilité de l'industrie des revêtements, et il en existe plusieurs. En fait, les revêtements aident beaucoup d'autres secteurs de l'industrie à réduire leur empreinte environnementale à de nombreux égards en ce qui a trait au prolongement du cycle de vie de leurs

produits avec des revêtements à haute performance. Ils peuvent également réduire leur consommation de carburant à l'aide de revêtements antisalissures, profiter d'une gérance de produits étendue en recyclant les restes de peinture, etc. Le summum en ce qui a trait à la production de rapports sur le développement durable est l'ensemble d'objectifs mondiaux pour le développement durable créé il y a de cela plusieurs années pour fournir des directives sur la préparation de rapports sur la durabilité pour tous les secteurs de l'industrie et les organisations en général.

Neuf de ces 17 objectifs ont servi à la réalisation des directives sur les rapports de durabilité pour l'industrie des revêtements. Dans le cadre de récentes enquêtes effectuées par **:response**, le classement pour ces objectifs dans le cas des revêtements est comme suit (du premier au dernier) : (12) production et consommation responsables; (11) villes et communautés durables; (3) bonne santé et bien-être; (9) innovation et infrastructure de l'industrie; (13) action climatique; (6) eau claire et assainissement; (8) travail décent et croissance économique; (4) qualité de l'éducation; et (14) vie sous l'eau. Le reste des objectifs de développement durable sont également importants, mais ne feront partie intégrante des directives pour les rapports de durabilité au sein de l'industrie des revêtements.

En ce qui a trait aux défis perçus, voici la liste des sujets qui ont été notés comme ayant un besoin pressant d'intervention ou présentant une source de préoccupation à l'égard de risques importants : conception de produit et gestion du cycle de vie, gestion des déchets et des matières dangereuses, chaînes d'approvisionnement responsables, relations communautaires et contribution au développement industriel, droits des travailleurs; satisfaction de la clientèle, performance économique. Beaucoup comprendront et reconnaîtront à quels points ces éléments peuvent représenter des questions clés pour le secteur des revêtements, et que certains trouveront un écho plus favorable que d'autres selon le pays et les gammes de produits offerts. Le consultant a approfondi ces variables et des IRC ont été définis pour tous, acceptés et intégrés aux indicateurs commerciaux des entreprises de revêtements. Ces indicateurs pourront aider les sociétés membres à déterminer comment chaque métrique pourra éventuellement se refléter dans les rapports de durabilité d'une entreprise.

La prochaine étape est de développer les outils IRC pour nos sociétés membres respectives. Tous les membres des associations qui composent le World Coatings Council seront en mesure de continuer à partager des pratiques exemplaires dans le cadre de futurs rapports de durabilité au sein d'une industrie mondiale des revêtements qui se chiffraient à 164 milliards de dollars américains (2019). Ceci permettra à l'industrie des revêtements de mieux refléter son importante contribution globale pour rendre le monde plus durable.





## REVÊTEMENTS **TECH** Cours en ligne

# Engagement envers l'excellence en éducation dans le secteur du revêtement

Le diplôme en technologie du revêtement de l'ACIPR est offert aux étudiants au Canada et à travers le monde sous forme de plateforme numérique d'une durée de trois trimestres. Les participants peuvent travailler à leur propre rythme à l'aide d'outils d'apprentissage en ligne pour acquérir les connaissances nécessaires pour leur permettre d'aspirer à un avancement professionnel dans l'industrie du revêtement. **Il est possible de compléter les trois modules individuels en aussi peu que dix-huit mois, ou moins, en travaillant à son propre rythme.** Les participants peuvent, au choix, suivre un module ou les trois, et ils obtiennent un diplôme en technologie des revêtements après avoir terminé les trois modules.

### Titulaires de diplômes en 2021

Félicitations à Nader Sabarjad Shiraz pour l'obtention du diplôme en technologie des revêtements de l'ACIPR. Nader est un professionnel de la peinture qui compte 20 années d'expérience dans l'industrie de la peinture et des revêtements. Il a occupé son premier emploi dans le service du contrôle de la qualité et de R. et D. de Nippon Paint Iran après avoir obtenu son Ph. D. spécialisé en chimie organique. Il a joué un rôle important dans la conversion de peintures architecturales à base de solvant au système à l'eau. Pour atteindre cet objectif, en plus de la reformulation de produits, il a créé une académie de la peinture, et a formé plus de 10 000 peintres dans tout le pays, et ce, en

mettant l'accent sur l'environnement, la santé et la sécurité. Cinq ans plus tard, en tant que gestionnaire de l'assurance de la qualité, il a commencé à mettre en œuvre des systèmes de normes internationales dans l'entreprise, notamment : ISO 9001, ISO 10004, ISO 10002, CE et GOST. Après avoir développé avec succès de nouveaux produits et établi les normes correspondantes, il a été promu au poste de chef de l'exploitation des marchés. Dans son nouveau poste, il a commercialisé les produits de l'entreprise dans les pays du Moyen-Orient et les pays membres de la CEI, ce qui a permis de doubler la part de marché de l'entreprise en moins de quatre ans. Il a déménagé au Canada pour se joindre à l'usine de peinture architecturale



Nader Sabarjad Shiraz



de PPG basée à Concord, en Ontario. Nader y occupe le poste de spécialiste en transformation de peinture, où il fabrique des peintures architecturales à l'eau. Son objectif est d'appuyer des innovations révolutionnaires dans l'industrie de la peinture en ce qui a trait aux ressources, à la production et à l'application.

### Bourse de l'ACIPR en 2021

L'ACIPR accorde une grande importance à l'éducation pour nos membres et appuie la prochaine génération de chimistes, de formulateurs de peinture et de chefs d'entreprise. Le programme de bourses de l'ACIPR est offert exclusivement aux membres. Pour faire une demande de bourse, il est nécessaire de remplir et d'envoyer un formulaire de demande (lien à la section sur le site Web). Les demandes sont acceptées en tout temps au cours de l'année.

**Remarque :** Les candidats récompensés ne peuvent pas soumettre une nouvelle demande l'année suivante. Une seule bourse peut être octroyée par étudiant.

L'ACIPR souhaite aux étudiants beaucoup de succès dans leur cheminement académique et une belle carrière.

Jemma deFondaumiere est une étudiante universitaire de Vancouver, Canada. Elle fréquente actuellement l'Université de la Colombie-Britannique à la faculté des sciences. Ses principaux domaines d'études sont la biologie et la psychologie cognitive. Jemma souhaite se spécialiser en sciences biologiques. Pendant ses études, elle travaille également comme entraîneure de natation où elle développe les habiletés de natation des enfants et effectue des mesures de premiers soins lorsque cela est nécessaire. Bénévolat aux Special Olympics B.C. L'association lui a permis de travailler avec des personnes de toutes capacités au sein de sa communauté. Son amour pour les enfants et sa passion pour les sciences l'ont amenée à décider d'un cheminement de carrière lié à la médecine pédiatrique. **Félicitations à Jemma en tant que récipiendaire 2021 de la bourse de l'ACIPR.**



## Collaboration de l'ACIPR à l'amélioration de l'industrie au Canada

L'ACIPR comprend qu'elle n'est pas seule sur de nombreux points. L'Association collabore avec un certain nombre d'organisations pour défendre adéquatement les intérêts de l'industrie sur un vaste éventail de questions. D'ailleurs, il est important que l'ACIPR écoute ce que chaque partie prenante a à dire, qu'il s'agisse du gouvernement, d'associations de l'industrie, d'organismes de normalisation, d'organisations non gouvernementales ou du public. Pour assurer des rapports efficaces avec les parties prenantes, l'ACIPR doit prendre en compte les points de vue et les positions formellement exprimées par les autres dans le contexte des préoccupations et des aspirations de l'industrie des revêtements.



American Coatings Association



World Coatings Council



Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques



UN Sustainable Development



Association canadienne du traitement de surface



Groupe de coordination de l'industrie (LCPE)



Coalition des manufacturiers du Canada

## Impliquez-vous dans l'ACIPR

Travailler pour l'industrie aux premières lignes en ce qui a trait à la gestion des enjeux et à l'élaboration des règlements visant à atténuer les risques pour les membres de l'industrie canadienne des revêtements exige un programme complet de communication. Une partie de ce programme comprend le travail effectué par l'ACIPR pour ses membres par l'entremise d'une série de programmes qui appuient des efforts continus en matière de réglementation et de défense des intérêts pour le compte de l'industrie, comme il est noté tout au long de cette publication.

### Regulatory RADAR

Une des principales missions de l'ACIPR est d'aider les organisations membres à naviguer avec confiance dans l'environnement réglementaire canadien. Le Regulatory RADAR est notre publication mensuelle majeure réservée exclusivement aux membres. On y retrouve des résumés de nouvelles d'intérêt pour les fabricants, les fournisseurs et les distributeurs de revêtements. Elle s'assure que les membres ne manquent aucun jalon important.

Cette publication est un incontournable pour tous les intervenants préoccupés par les règlements canadiens et d'autres questions ayant une incidence sur l'industrie des revêtements.

### Les Actualités Prime Heure

Un bulletin mensuel accessible au public envoyé aux membres, aux groupes d'intervenants et aux représentants du gouvernement. Ce bulletin offre un aperçu de l'industrie des revêtements à tous ceux ayant un intérêt dans le secteur. Prime-Heure met en vedette les efforts continus des membres en matière d'innovation et de recherche pour faire de l'industrie des revêtements un leader pour tout ce qui touche les produits durables offrant un rendement inégalé.

### Bulletins de l'ACIPR, communiqués de presse et commentaires soumis au gouvernement

Les membres de l'ACIPR sont informés régulièrement des nouvelles mesures prises par le conseil d'administration de l'ACIPR, ses comités techniques et son personnel sur les questions qui importent le plus aux membres.

### PERSPECTIVES de l'ACIPR — Guide et répertoire

Ce rapport annuel de l'ACIPR, guide et répertoire, donne un profil de l'industrie canadienne des revêtements, offre des mises à jour sur des enjeux importants et traite des tendances et des incidences futures. Il a été réalisé dans l'intérêt de tous les membres et est distribué à plus de 3 000 leaders de l'industrie par l'entremise de la liste de distribution du magazine CFCM.

### Programme de prix de l'ACIPR

L'ACIPR possède une riche tradition lorsque vient le temps de souligner chaque année l'excellence dans le cadre de sa conférence et AGA annuelles. Au cours des trois dernières décennies, l'industrie a rendu hommage à ceux et celles qui ont apporté une contribution importante à l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement.

### Séries de webinaires

L'ACIPR présente aux membres un grand nombre de webinaires tout au long de l'année pour s'assurer que les membres soient bien au fait des enjeux et qu'ils puissent faire part de leurs commentaires.

### Notre présence dans les médias sociaux



# Soutenez nos forêts pour aider à combattre les changements climatiques

Joignez-vous à l'ACIPR et à Arbres Canada  
et plantez un arbre dans le cadre de leur  
Programme national de verdissement

Chaque année, la concentration atmosphérique de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre continue d'augmenter, ce qui modifie le climat de notre planète. Ce changement a des effets considérables sur la santé humaine, les écosystèmes et notre économie.

Au nom de ses membres et de son personnel, l'ACIPR s'est associée à Arbres Canada pour aider à restaurer les écosystèmes et les forêts endommagés par la plantation d'arbres. Cette année, 625 arbres seront plantés partout au Québec dans les secteurs qui ont le plus besoin de reboisement et de restauration des écosystèmes. Pendant leur croissance, ces arbres séquestreront le dioxyde de carbone et produiront de l'oxygène. Les arbres offrent également de nombreux autres avantages tels que la création d'habitats, l'élimination des polluants de l'air et la régulation des eaux pluviales. Un arbre mature peut absorber jusqu'à 22 kg par an. On estime que sur une durée de vie de 80 ans, un arbre peut séquestrer 200 kg de

dioxyde de carbone et produire l'oxygène que nous respirons.

L'ACIPR invite tous nos entreprises membres à appuyer Arbres Canada dans leurs efforts à soutenir nos écosystèmes canadiens, à aider à restaurer le couvert forestier et à lutter contre les changements climatiques par la plantation d'arbres. Notre partenariat offre aux membres la possibilité de s'engager avec Arbres Canada et d'engager dans un programme national de verdissement incluant des projets de plantation d'arbres à travers le Canada ou à travers leur programme "Grow Clean Air" pour les entreprises qui souhaitent déterminer leur empreinte carbone et compenser leurs émissions par des projets dédiés à la plantation d'arbres.

*Pour plus de renseignements, visitez  
[www.canpaint.com](http://www.canpaint.com) ou contactez  
l'ACIPR dès aujourd'hui.*



CANADIAN PAINT  
AND COATINGS  
ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE  
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE  
ET DU REVÊTEMENT



ArbresCanada



CANADIAN PAINT  
AND COATINGS  
ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE  
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE  
ET DU REVÊTEMENT

# 108<sup>ième</sup> Conférence annuelle et AGA de l'ACIPR

**Le 26 et 27 mai, 2022**

*Fairmont, Château Frontenac  
Ville de Québec*

*L'ACIPR promet une conférence des plus instructives, enrichissantes et divertissantes. Après deux ans d'interruptions, nous vous avons concocté un nombre important de conférenciers universitaires réputés, une soirée gastronomique et divertissante, ainsi qu'une cérémonie de remise de prix pour récompenser plusieurs leaders et innovateurs de l'industrie de la peinture et des revêtements.*

**Vous ne voulez pas  
manquer cet événement.**

**Restez à l'écoute pour plus  
de renseignements!**

[canpaint.com](http://canpaint.com)



CANADIAN PAINT  
AND COATINGS  
ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE  
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE  
ET DU REVÊTEMENT

# CPCA's 108<sup>th</sup> Annual Conference & AGM

**May 25 & 26, 2022**

*Fairmont, Château Frontenac  
Québec City*

*CPCA's Conference promises to be enlightening, enriching and entertaining. After two years in hiatus, we have a lineup of esteemed coatings academics, an evening of fine dining and entertainment, and an awards ceremony to recognize the many leaders and innovators in the paint and coatings industry.*

**You don't want to miss this event.**

**Stay tuned for more details!**

[canpaint.com](http://canpaint.com)